

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 28 janvier 2019 dès 19h30

à l'auditorium du CIP

Présidence : Conformément à l'art. 2, al. 3, du Règlement du Conseil général, la présidence provisoire est assurée par le doyen d'âge, M. Daniel Chaignat, Groupe Débat.

Secrétaire du procès-verbal : M. Hervé Gullotti, chancelier municipal

M. Daniel Chaignat, président provisoire, prononce le discours suivant : « Bienvenue à vous citoyens de la commune qui assistez à cette première séance du législatif. Bienvenue à vous membres du Conseil général. Salutations également à Madame et Messieurs de la presse régionale. Je note et salue la présence des représentants du Conseil municipal, Monsieur le maire, M. Augsburg Philippe, Mme Karine Voumard, M. Mathieu Chaignat, M. André Ducommun, M. Christophe Gagnebin, M. Pierre Sommer. Nos salutations et pensées vont aussi à Mme Carine Bassin qui est excusée. Au nom de tous les membres du Conseil général je prie le secrétaire municipal de transmettre à Mme Bassin Carine nos vœux de prompt et complet rétablissement. Dans les années 70 je participais au Conseil général à la halle de gymnastique de Tramelan/sus comme plus jeune conseiller du législatif tramelot. Aujourd'hui on me demande d'ouvrir la première séance de cette législature en tant que doyen de cette assemblée. Si c'est un plaisir, je constate que le temps a notamment creusé des rides sur mon visage mais aussi bien rider les objectifs politiques de cette époque. Dans les années 70, les plébiscites sur l'avenir constitutionnel du Jura des 7 districts occupait la rue et la tête de tous et les bras de quelques-uns : Le village était partagé, l'ambiance était plus que tendue. Mais à Tramelan personne n'a proposé de couper la commune en 2 ! Mise à part la question jurassienne, toutes les intentions politiques tendaient à cette époque vers la croissance, le progrès avec des majuscules : il fallait développer les infrastructures, on rêvait d'une patinoire – il fallait étendre les nouveaux quartiers d'habitation, augmenter la population, assurer la mobilité et le parcage de l'automobile. Aujourd'hui la croissance telle que nous l'avons vécue et soutenue ne peut plus être un objectif. Alors que nous rêvions et souhaitions à tous le même niveau de développement que nous, on constate aujourd'hui que cet objectif n'est pas applicable aux 7 milliards d'êtres humains de la planète. On ne peut plus rêver que tout le monde vive comme nous ! Une nouvelle réflexion doit donc imprégner la politique à tous les niveaux : le progrès rêvé des années 70 n'est plus aujourd'hui du progrès. Et cette réflexion touche aussi les sujets de la vie communale. Merci Mesdames et Messieurs de vous engager pour notre village en espérant une politique locale qui participe au rêve du maintien de notre petite planète bleue - loin des rêves des années 70. Si on ne peut plus déridier mon visage, on peut déridier les objectifs politiques. »

Le président provisoire donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Présentation des groupes
3. Désignation de deux scrutateurs (trices) provisoires
4. Election du (de la) président(e)
5. Formation du bureau
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018

7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 24 septembre 2018 et du 12 novembre 2018

## I. Décisions

8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général
9. Fixation de l'amende pour absence non excusée (article 18, al. 2, du règlement du Conseil général)
10. Fixation
  - a. de l'indemnité de base pour chaque groupe
  - b. de l'indemnité par membre du Conseil général
11. Zurich Arena, demande d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.- TTC pour un nouveau ring
12. Motion de M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, intitulée « Objectifs de la politique forestière communale »
13. Motion de M. Jérémie Liechti, UDC, et de M. Pierre-Yves Emery, PS, intitulée « Sécurisons l'intersection Rue de la Gare et Grand-Rue 105 avant qu'il ne soit trop tard »
14. Commission non permanente « Pour une dynamisation du village », remplacement d'un membre.
15. Rapport 2018 de la commission de gestion

## II. Projets en cours du Conseil municipal

16. Informations

## III. Divers

17. Résolutions
18. Motions – postulats
19. Interpellations
20. Petites questions
21. Correspondance au Conseil général
22. Crédit d'engagement de CHF 2'078'490.20 TTC destiné à la réfection de la Rue Virgile-Rossel, décompte final
23. Crédit d'engagement de CHF 321'542.25 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable au Chemin des Combes, décompte final
24. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans modification.

### 1. Appel

L'appel auquel procède M. Hervé Gullotti, secrétaire du procès-verbal, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18. M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, est attendu avec du retard.

Est excusé :

M. Ramseyer Frank, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents, à l'exception de Mme Carine Bassin, excusée.

## **2. Présentation des groupes**

Se référant à la liste des membres du Conseil général, le président provisoire donne connaissance de la composition des groupes, selon l'article 3, al. 2, du règlement du Conseil général, qui est la suivante :

- Groupe UDC (Union Démocratique du Centre ; 6 membres)
- Groupe PLR (Parti Libéral-Radical ; 7 membres)
- Groupe PS (Parti Socialiste ; 13 membres)
- Groupe Débat (Groupe Débat : 8 membres)
- Groupe PEV (PEV : 3 membres)

## **3. Désignation de 2 scrutateurs (trices) provisoires**

Conformément à l'article 2, al. 3, du règlement du Conseil général, le président provisoire nomme deux scrutateurs provisoires : M. Marc Sifringer, PS, et M. Beat Scheidegger, UDC.

## **4. Election du (de la) président (e)**

Par son porte-parole M. Marc Sifringer, la fraction PS propose de nommer M. Thierry Gagnebin, PS, en qualité de président pour l'année 2019.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de nommer M. Thierry Gagnebin, PS, en qualité de président du Conseil général pour l'année 2019.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, félicite le président élu et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche. Il cède la place à la présidence nouvellement désignée.

M. Thierry Gagnebin, PS, président, déclare ce qui suit : « Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, les représentants de la presse et le public, nombreux ce soir je vous souhaite la bienvenue. Je tiens tout d'abord à saluer les nouvelles et nouveaux élus, conseillers municipaux et généraux, et les remercie de s'engager ainsi pour le bien de notre collectivité. Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez et espère apporter toute la sérénité voulue afin de permettre un débat constructif et respectueux durant cette 1ère année de la 18ème législature. De nombreux défis nous attendent ces prochaines années. Défendre et pérenniser les intérêts de notre commune et de notre région. Imaginer et dessiner notre commune et nos infrastructures en tenant compte de l'évolution de notre environnement et les changements de réglementations, de la démographie, des défis énergétiques, des inventions technologiques et de la numérisation du monde professionnel avec toujours en filigrane la maîtrise des finances. Il n'est pas aisé de choisir entre ce que l'on veut et ce que l'on peut, il s'agit alors parfois de faire des concessions, de revoir ou reporter certaines ambitions. Tramelan a toujours fait preuve d'innovation, de créativité tout en s'adaptant au contexte du moment, et je suis certain que vous ne manquerez pas de poursuivre durant les quatre prochaines années sur cette voie. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable séance. »

Circule une liste sur laquelle les conseillers généraux sont priés d'inscrire leur adresse courriel. Pour les prochaines séances, en effet, les messages ne seront plus envoyés sous la forme papier mais disponible sur le site internet de la commune [www.tramelan.ch](http://www.tramelan.ch), indique le président

## **5. Formation du bureau**

Le président rappelle la composition du bureau : trois membres du PS, deux membres du Groupe Débat, un membre du PLR et un membre de l'UDC.

Etant donné la modification du tournus établi en 1992 pour la circonstance, le président propose la nouvelle rocade suivante :

2019 : PS  
 2020 : UDC  
 2021 : Groupe Débat  
 2022 : PLR

Les membres du Conseil général approuvent à l'unanimité le nouveau tournus.

- Election du premier vice-président

M. Georges Juillard, UDC, propose M. Beat Scheidegger, UDC, qui est élu à l'unanimité.

- Election du deuxième vice-président

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, propose M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, qui est élu à l'unanimité.

- Election du secrétaire

M. Marc Sifringer, PS, propose M. Marc Nussbaumer, PS, qui est élu à l'unanimité.

- Election du secrétaire adjoint

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, propose M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, qui est élu à l'unanimité.

- Election de deux scrutateurs

M. Marc Sifringer, PS, propose M. François Zeller, PS, et M. Sébastien Wyss, PLR, propose M. Raphaël Maire, PLR, qui sont élus à l'unanimité.

## **6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 est accepté à l'unanimité.

## **7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 28 septembre 2018 et du 12 novembre 2019**

### **M. Marc Sifringer, PS (Entretien de la Loge de la Chaux)**

M. Pierre Sommer, CM : La commission agricole a fait les mêmes constatations lors de sa tournée annuelle des pâturages du 29 août 2018. Elle est largement d'avis qu'il faut professionnaliser les tâches de conciergerie à la Loge de la Chaux. Force est de constater que l'affectation de ce bâtiment est de moins en moins agricole. Au vu du nombre de locations enregistrées, il est jugé nécessaire de mettre l'accent sur l'hygiène, l'ordre et la propreté des locaux. L'image de la commune de Tramelan en dépend ! Suite à la démission de Manfred Bangerter pour la fin de l'année et au renoncement de Pierre Sommer à assumer l'ensemble des tâches de conciergerie, la commission propose l'engagement d'un seul et unique concierge à partir de 2019.

Celui-ci sera chargé d'entretenir le bâtiment et les alentours, de gérer la prise et la reddition des locaux, d'assurer les tâches liées à l'hivernage des engins agricoles et de gérer la mise à disposition des tables pour les manifestations qui se déroulent au village. Un grand nettoyage de printemps sera effectué au début du mois d'avril 2019. La décoration intérieure sera également refaite sous l'œil avisé d'une experte.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

**M. Raphaël Maire, PLR (Plantation par le PLR d'arbres fruitiers à la Place de la Violette)**

M. Christophe Gagnebin, CM : Le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande de l'interpellateur et formule une seule condition, à savoir que le choix se porte sur des espèces indigènes dont les essences restent à définir avec la Municipalité. Ces espèces pourraient être des espèces qui ont disparu dans nos régions.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

**M. Loïc Châtelain, PS (Coûts de location de la salle de La Marelle)**

M. Pierre Sommer, CM : Le Conseil municipal a accepté de réviser le tarif de facturation de la Marelle (valable dès 2016) pour les raisons suivantes :

1. s'aligner sur les prix de location pratiqués dans les autres salles régionales
2. financer les investissements futurs (éclairage LED, normes de sécurité AIB, nouvelles chaises et remplacement du lave-vaisselle entre autres).

Comparativement à l'offre proposée ailleurs, la Marelle répond à un standard bien plus élevé et ceci à un prix défiant toute concurrence. Ainsi le prix de location de la salle pour un jour est passé de CHF 330.- à CHF 500.- pour les Tramelots et de CHF 660.- à CHF 1'000.- pour les externes. De plus, une réduction de 50 % est à présent accordée aux organisateurs de manifestations à but non-lucratif. Dans le cas du FCTT, la facture relative au repas de soutien du 3 février 2018 s'est montée à **CHF 1'065.15**. Elle s'articule comme suit :

Salle de spectacle, 1 jour : CHF 500.-  
 Cuisine, 1 jour : CHF 100.-  
 Service de piquet, 1 jour : CHF 30.-  
 Consommation électrique : CHF 191.65  
 Location de couverts pour 400 personnes : CHF 200.-  
 Location de verres pour 200 personnes : CHF 30.-  
 Matériel manquant à la reddition : CHF 13.50

Ce montant n'est pas jugé excessif. A Saignelégier, le FCTT aurait dû déboursier plus de CHF 3'000.- pour l'utilisation de la Halle du Marché-Concours (sources : [www.halle-marche-concours.ch](http://www.halle-marche-concours.ch)).

Le président constate que M. Loïc Châtelain, PS, ne siège plus au Conseil général.

## I. DECISIONS

### **8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général**

Le président rappelle le contenu du message relatif à cet objet.

Sur proposition du président, le Conseil général accepte de procéder à la nomination des membres des commissions permanentes, par un lever de main, en bloc, commission par commission et non pas individuellement.

Se référant aux propositions écrites des groupes, dont le président donne connaissance, le Conseil général nomme les membres des commissions permanentes du Législatif, commission par commission, conformément à la liste des commissions figurant en annexe au présent procès-verbal, dont elle fait partie intégrante.

Remarque : M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, arrive en séance du Conseil général à 20h00. La majorité absolue passe à 19.

**9. Fixation de l'amende pour absence non excusée**  
(art. 18, al. 2, du règlement du Conseil général)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président se réfère au contenu du règlement du Conseil général en la matière et propose son application.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas demandé, le président cède la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leurs porte-parole respectifs, l'ensemble des groupes accepte la proposition de fixer l'amende pour absence non excusée à CHF 20.-.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide à l'unanimité de fixer le montant de l'amende pour absence non excusée à CHF 20.- pour la présente législature, conformément à l'article 18, al. 2, du règlement du Conseil général.

**10. Fixation**

- a) **de l'indemnité pour chaque groupe**
- b) **de l'indemnité par membre du Conseil général**

(Article 50 du règlement du Conseil général)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que les indemnités étaient fixées comme suit durant la dernière législature :

- a) Indemnité de base pour chaque groupe : CHF 200.-
- b) Indemnité par membre du Conseil général : CHF 25.-

M. Marc Sifringer, PS, rappelle que les fractions doivent s'exprimer en premier selon le nouveau règlement du Conseil général. Il rappelle aussi que les intervenants doivent se lever.

Par leurs porte-parole respectifs, l'ensemble des groupes accepte la proposition.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de l'indemnité de base pour chaque groupe à CHF 200.- et l'indemnité par membre du Conseil général à CHF 25.-.

### **11. Zurich Arena, demande d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.- TTC pour un nouveau ring**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, fait la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, la commission des bâtiments publics a étudié ce dossier suite à une demande du HCT et aux prescriptions de la Ligue nationale. Actuellement, cinq rings sont homologués en Suisse et fabriqués par trois sociétés. La commission les a reçues et a visité des installations au Locle, La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Porrentruy. L'offre de la société La Pati SA a séduit. La commission a demandé aux trois sociétés la possibilité d'acquérir des rings d'occasion, ce qui n'a pas été le cas au début des tractations. Entretemps, La Pati a été mandatée pour installer un ring pour le match Langnau – Berne à Berne le 18 décembre 2018. Ce ring a été démonté la deuxième semaine de janvier. Ce ring était neuf au moment de sa pose à Berne. Il est adaptable à la patinoire de Tramelan. Quant au montant de l'offre, on est passé de CHF 164'000.- à CHF 180'000.- parce qu'aucune société ne veut reprendre le ring actuel et il faudra le démontrer. Les patinoires voisines seront approchées pour éventuellement le reprendre. Le Conseil du Jura bernois a pour sa part basé sa subvention sur l'offre la plus chère. Dans l'intervalle, La Pati a formulé son offre à un montant inférieur, donc la subvention a baissé également. Je vous recommande l'acceptation de ce projet.

M. Philippe Augsburg, maire, donne des précisions au sujet des paiements du Hockey-Club Tramelan (HCT) et d'éventuels arriérés. Le HCT s'est acquitté d'une « dette » de CHF 20'000.-, entre guillemets. Cela porte à croire que tout ou presque est réglé. Il ne subsiste qu'un litige sur une facture impayée encore. Un arrangement sera certainement trouvé à ce sujet. M. le maire voulait apporter la précision qui pourrait avoir une incidence sur le vote à venir.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupe pour une éventuelle déclaration de principe ou une prise de position d'intérêt général.

M. Ismaël Favre, PS, déclare que sa fraction laisse la liberté de vote, suite à des avis partagés.

Par la voix de M. Pierre-Alain Basso, le Groupe Débat accepte la dépense.

M. Elvis Lehmann, PLR, annonce que sa fraction accepte le crédit d'engagement.

M. Pierre von Allmen indique que la fraction UDC est favorable à la demande de crédit.

Mme Valérie Oppliger, PEV, déclare sa fraction également favorable.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, rend attentif au fait que le Service des sports fasse attention à bien répercuter les coûts sur les différents clubs sportifs. La commune soutient le sport mais doit répercuter de manière régulière la dépense sur l'ensemble des clubs.

M. Sébastien Wyss, PLR, revient sur une remarque figurant dans les documents reçus de la part du Service financier, et indirectement de M. Raphaël Chappuis, concernant une société qui a de la peine à payer sa dette. Il se réjouit que M. Philippe Augsburg, maire, ait clarifié les choses. Ce type de remarque, qui a paru dans la presse régionale, péjore l'image des clubs. Pour la société, les sponsors et les membres, ce genre de remarques est à éviter dans des documents officiels et ne regarde personne.

M. Ismaël Favre, PS, se réjouit que les finances du HCT se portent mieux et demande si le HCT peut participer au financement du ring, même de manière symbolique.

M. Philippe Augsburger, maire, dit que la Municipalité peut entrer en matière sur une telle négociation.

M. Cristian Hasler PS, demande des éclaircissements sur différents points. Il rappelle que l'on ne démonte plus les barrières depuis quelques années et s'interroge sur la poursuite de cette pratique avec le nouveau ring. Ne serait-ce pas plus judicieux d'envisager le démontage pour obtenir une utilisation multiple de ces locaux ? M. Hasler se souvient aussi que lors de la discussion de cet objet en commission des finances, il a été fait mention d'un arriéré conséquent depuis plusieurs années. Le HCT a-t-il payé la facture 2018 – 2019 qu'il était censé payer et le litige est-il toujours en cours ?

M. Philippe Augsburger, maire, répond que la réalité correspond à ce qui vient d'être dit.

M. André Ducommun, CM, revient sur le démontage du ring. Vu le travail que cela donne, le risque de détérioration et la place de stockage que ce matériel prend, le ring va rester en place. Il ne sera pas démonté systématiquement en fin de saison. M. Ducommun ne rejette pas l'idée de répercuter les coûts sur la tarification de location.

Mme Audrey Châtelain, PS, estime qu'il serait opportun de reporter une partie des coûts sur les sociétés qui louent ces infrastructures. Elle se demande pourquoi la commission des sports n'a pas été consultée dans ce dossier. D'autres communes ont-elles été approchées pour participer à l'effort financier puisque leurs citoyens utilisent l'infrastructure, interroge-t-elle encore.

M. André Ducommun, CM, indique que les charges induites seront couvertes par le budget du service des sports. La tarification de la location de la patinoire sera revue de sorte à ce que l'ensemble des utilisateurs participent aux charges. Concernant la commission des sports et son implication dans la préparation du projet, M. Ducommun dit que ce ring fait partie du bâtiment. Ce matériel est standard, identique d'un fournisseur à l'autre. Selon lui, seule la commission des bâtiments devait être saisie du dossier. Quant à une démarche auprès des communes voisines, M. Ducommun dit que la situation de Tramelan fait que la commune se retrouve souvent seule à couvrir les frais de ses infrastructures. Il n'exclut toutefois pas d'approcher des communes voisines pour d'autres projets.

M. François Zeller, PS, relève qu'il y a un aspect essentiellement de sécurité sur ce projet qui touche les clubs utilisateurs de la patinoire mais aussi le public et les écoles.

A la suite de ce qui a été dit par le Conseil municipal au sujet du maintien de principe du ring toute l'année, M. Cristian Hasler, PS, craint que la patinoire ne devienne qu'un bâtiment d'usage hivernal. En effet répercuter les coûts de démontage éventuel en été sur les utilisateurs ferait grimper la location et les pénaliserait. M. Hasler s'oppose à cette politique car la patinoire est un bâtiment public qui doit être offert à tous au même prix en toute saison. Il faudrait donc répartir les coûts entre les sports d'hiver et les sports d'été.

M. André Ducommun, CM, répond qu'il y a déjà des activités estivales qui se déroulent malgré le ring (jardin de circulation de la police cantonale, unihockey, etc.). Le démontage du ring ne survient que sporadiquement, tous les 5 à 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.



Au vote, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 180'000.- TTC destiné à l'acquisition d'un ring pour la Zurich Arena par 27 voix favorables, 3 voix défavorables et 6 abstentions.

**12. Motion de M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, intitulée « Objectifs de la politique forestière communale »**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Etant donné que le motionnaire a entretemps rejoint le Conseil municipal, le président propose de nommer au sein du Groupe Débat un membre qui porte la motion.

Le Conseil général approuve la procédure à l'unanimité.

Par la voix de M. Daniel Chaignat, le Groupe Débat propose M. Emmanuel Contesse.

Le président passe ensuite la parole au Conseil municipal. M. Pierre Sommer s'en tient au message.

Le président passe alors la parole à M. Contesse. Ce dernier développe deux arguments principaux plaidant en faveur de la motion. L'Entreprise Forêts domaniales (EFD) du canton de Berne est une SA qui possède énormément de forêts et doit être rentable. A ce point qu'elle peut entrer en conflit avec le propriétaire des forêts, le canton, sous couvert de rentabilité, lorsque l'entreprise domaniale refuse par exemple de mettre à disposition des parcelles ou participer à des financements de dessertes forestières ! Dans la région, on a fondé une SA, on lui a livré la gestion du patrimoine forestier communal sans consulter le Conseil général de Tramelan, rappelle-t-il. De fixer des grandes lignes générales semble dès lors essentiel pour le Groupe Débat. Du côté gauche de l'hémicycle, la philosophie est de ne pas laisser trop légiférer et du côté droit c'est de garder une main mise sur le patrimoine de la commune qui forme une partie de l'identité communale. Il ne s'agit de bloquer le fonctionnement de la SA mais de fixer un certain nombre de garde-fous.

Le président constate donc que la motion est maintenue.

Le président passe la parole aux rapporteurs de groupe pour une éventuelle déclaration de principe ou une prise de position d'intérêt général.

M. Beat Scheidegger informe que l'UDC va rejeter la motion. Il y a assez de garde-fous, selon le message qu'a donné le Conseil municipal. En tant qu'agriculteur, il a des réseaux écologiques. Les agriculteurs font beaucoup d'efforts. M. Scheidegger appelle aussi à faire confiance à Valforêt. Les agriculteurs font de grands efforts, martèle-t-il. L'orateur, sensible à l'écologie, ne veut pas que l'on légifère trop. La fraction UDC rejette la motion.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, intervient en rappelant à M. Scheidegger que la discussion n'est pas encore ouverte. Il s'agit de la recommandation de vote des fractions. Dans le même temps, M. Chaignat indique que le Groupe Débat préavise favorablement le texte.

Par leur porte-parole respectif, les fractions PLR, PS et PEV rejettent la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, ne remet pas en question le fait que la législation fédérale et cantonale coiffent le tout. Mais il estime que si le Conseil général veut exploiter un secteur particulier de la commune selon des dispositions spéciales, ce n'est ni la législation fédérale ni la législation cantonale qui entrent en jeu mais bel et bien des prescriptions communales. Pour cela, un acte législatif est nécessaire.

Selon M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, M. Scheidegger sous-entendait que « l'écolo des Reussilles » voulait mettre en réserve toutes les forêts communales. Ce n'est pas du tout le propos. La problématique de la SA peut être exactement la même que cela soit pour la constitution de dessertes forestières, pour les méthodes d'exploitation, pour la commercialisation du bois, notamment. Son discours n'est pas écologique. Il s'agit de garder un minimum la main mise sur les forêts. Cela n'a donc rien à voir avec l'agriculture ni l'écologie.

M. Cristian Hasler, PS, rencontre un problème de fonctionnement. Les forêts nous appartiennent, dit-il. La législation que le Conseil municipal présente est correcte dans le sens où elle déploie des obligations. Valforêt a reçu un mandat d'entretien de ces forêts. Il faut donner un signal fort à Valforêt selon lequel il faut respecter stricto sensu la législation. La commune ne pourra pas se cacher derrière le mandat donné à Valforêt en cas de pépins ; elle reste responsable de ses forêts.

M. Beat Scheidegger, UDC, rappelle sa confiance donnée à Valforêt SA. Dans le Conseil d'administration, la commune est représentée par un membre. C'est à lui que revient cette tâche de défense de nos forêts. Il insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de décider de grands projets, mais il faut aussi les contrôler et adopter un suivi.

M. François Zeller, PS, a noté une planification 2011 – 2029 dans le message du Conseil municipal. Il se demande si celle-ci a été officiellement retransmise à Valforêt SA dans le cadre d'un contrat.

M. Pierre Sommer, CM, répond par la positive. Cette transmission a été faite dans le cadre d'un contrat. Si la commune veut effectuer des tâches spéciales, on peut le faire par facturation.

M. Olivier Gerber, Groupe Débat, s'étonne que le préavis de la commission agricole ne figure pas dans le message, qui a approuvé le contenu de la motion.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, dresse l'historique du projet et rappelle son mécontentement par rapport à la manière dont le projet a été mené. Il évoque ensuite une rencontre avec le garde-forestier. Ce dernier a bien précisé à M. Chaignat qu'il suit les mandats que la commune lui donne. Or, il n'y a pas d'actes législatifs adoptés depuis lors donc pas de mandats transmis au garde-forestier. D'où l'idée de la motion pour que la commune donne ce mandat. Le secrétaire communal a confirmé qu'il n'y a pas de législation communale sur la forêt.

M. Pierre Sommer, CM, rappelle que Valforêt fonctionne avec des statuts. Ceux-ci stipulent qu'il y a l'exploitation économique et l'exploitation de sarclage. Il insiste sur le fait qu'il y a des statuts.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, juge excellent le travail du garde-forestier. Ce n'est pas une question de personne. Il faut réfléchir à plus long terme. Que se passera-t-il quand un nouveau garde-forestier nommé par le conseil d'administration entrera en fonction ? Le transfert des triages forestiers à une SA est une nouveauté. On ne sait pas comment cela va évoluer. Comme commune pilote, il faut la peine de réfléchir comment se préserver d'écueils à venir.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, est conscient qu'il y a des statuts. Dans ces statuts, il est prévu que la SA agisse en fonction d'un contrat de prestations fournis par la commune. La question pour le moment est de se demander si l'on veut dire quelque chose sur l'avenir de nos forêts en collaboration avec les différents acteurs. Il ne s'agit pas de ne pas faire confiance à Valforêt. Le Groupe Débat est par ailleurs conscient de la valeur du travail des agriculteurs.

M. Beat Scheidegger, UDC, rappelle qu'il avait la responsabilité des pâturages et des forêts lorsqu'il était en charge au Conseil municipal. Quand il y a un plan de quartier, il y a toujours des mesures de compensation. Il ne faut pas avoir peur de la gestion des forêts par Valforêt SA. Il sillonne les pâturages : le rajeunissement est là, des îlots ont été créés. Des contraintes et des lois, on en a assez. C'est aux représentants communaux au conseil d'administration de prendre leur responsabilité.

M. Audrey Châtelain, PS, pose concrètement la question de savoir si un contrat entre Tramelan et Valforêt SA a été passé qui englobe le mandat de respecter la planification sylvicole 2011 – 2029.

M. Pierre Sommer, CM, fait l'historique du problème. Les anciens ont une petite mémoire, lance-t-il. Le canton a décidé de ne plus fournir de prestations pour les forêts. Il a fallu créer une solution pour combler le vide. M. Sommer regrette au passage que la commune de Reconvilier n'a pas voulu s'associer. Il ajoute encore que le contrat a été fait par la prise d'actions (150 actions à CHF 100.-) qui a été discutée au Conseil général.

M. Cristian Hasler, PS, résume les propos de M. Sommer en constatant qu'il n'y a pas de contrat de prestations entre la commune de Tramelan et Valforêt SA.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général accepte par 15 voix favorables, 13 voix défavorables et 7 abstentions le contenu de la motion de M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, intitulée « Objectifs de la politique forestière communale ».

**13. Motion de M. Jérémie Liechti, UDC, et de M. Pierre-Yves Emery, PS, intitulée « Sécurisons l'intersection Rue de la Gare et Grand-Rue 105 avant qu'il ne soit trop tard »**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Etant donné que les motionnaires ont entretemps quitté le Conseil général, le président propose que chaque parti désigne un membre qui porte la motion. Personne ne se propose. Le président en prend acte.

Le président passe ensuite la parole au Conseil municipal

M. Philippe Augsburger, maire, veut rassurer les motionnaires. La Municipalité est allée sur place avec l'Office des Ponts et Chaussées. La solution préconisée par la motion n'est pas la bonne. Des solutions vont être prises avec la société immobilière qui représentait le propriétaire pour favoriser la sécurité (trottoir réaménagé, places de parc déplacées).

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupe pour une éventuelle déclaration de principe ou une prise de position d'intérêt général.

Les fractions UDC, PLR, PEV et le Groupe Débat rejettent le contenu de la motion.

M. Vincent Vaucher, PS, informe que sa fraction laisse la liberté de vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général rejette le contenu de la motion de motion de M. Jérémie Liechti, UDC, et de M. Pierre-Yves Emery, PS, intitulée « Sécurisons l'intersection Rue de la Gare et Grand-Rue 105 avant qu'il ne soit trop tard » par 29 voix, quatre voix favorables à la motion et deux abstentions.

#### **14. Commission non permanente « Pour une dynamisation du village, remplacement d'un membre »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole à la fraction PLR.

Se référant à la proposition présentée par la fraction PLR, le Conseil général nomme M. Raphaël Maire, PLR, en qualité de membre de la commission non permanente « Pour une dynamisation du village » avec effet immédiat, en remplacement de M. Loïc Chiquet, PLR, démissionnaire.

#### **15. Rapport 2018 de la commission de gestion**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au président de la commission de gestion, M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, durant la période précédente.

Le président de la commission de gestion résume le rapport et en tire les lignes de force.

La focale a surtout été mise sur la protection des données et sa surveillance. En conclusion, la commission de gestion préconise la mise sur le site internet du registre communal des données (inventaire).

Il remercie en finalité les personnes et le personnel communal qui ont collaboré à l'établissement de ce rapport.

Le président passe la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, tous les groupes recommandent l'acceptation du rapport, avec remerciements.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe le document au vote.

Au vote, le Conseil général, à la grande majorité, accepte le rapport 2018 de la commission de gestion tel que proposé.

## **II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **16. Informations**

Les membres du Conseil municipal donnent les informations suivantes :

M. Philippe Augsburger, maire, informe sur l'accident survenu le 15 janvier dernier qui a fait trois victimes, Mme Bassin, M. Sommer et le chancelier. Mme Bassin a fait preuve d'un admirable courage et d'un optimisme à toutes épreuves. Elle force l'admiration. M. Augsburger cite ensuite une maxime tirée de son profil Whatsapp : « S'inquiéter n'effacera pas les problèmes de demain. Cela ne fait qu'enlever la paix d'aujourd'hui ». Il annonce également que différentes tâches incombant au dicastère de Mme Bassin ont été réparties entre les membres du Conseil municipal. En conclusion, M. Augsburger appelle à soutenir Mme Bassin, elle et sa famille.

Le 2<sup>e</sup> point évoqué par M. Augsburger est une information au sujet du photovoltaïque. Il relève le travail initié depuis fort longtemps, avec un calendrier ambitieux si le Conseil général et le corps électoral donnent leur aval. 83 souscripteurs sont recensés pour 741'000 francs. Les contrats de prêt ont été envoyés aux souscripteurs qui ont jusqu'à fin février pour s'exécuter.

M. Mathieu Chaignat, CM, présente une courbe de l'exploitation de la carrière. La baisse importante de l'exploitation (volume extrait) est due à la fin de la construction de l'A16. Le remblaiement a été quant plus important en 2018 que les années précédentes. Les chiffres 2018 sont du jamais vu depuis les années 80. En conséquence, les revenus chutent, regrette-t-il.

M. Christophe Gagnebin, CM, informe de l'organisation d'une fête de la nuit fin d'été – début d'automne, sur proposition de la commission d'environnement. L'objectif est récréatif, instructif et devrait faire réfléchir sur l'opportunité de procéder à Tramelan à une extinction de l'éclairage public le long des chemins et routes communaux sur une période à définir. Aucune décision n'a été prise en l'état. Un groupe de travail environnement – STT a été constitué pour organiser la fête et sensibiliser la population à la vie nocturne. Si des conseillers généraux se sentent appelés à participer, qu'ils s'annoncent.

### III. Divers

#### 17. Résolution

Le président constate le dépôt d'aucune résolution.

#### 18. Motion - postulat

Le président constate le dépôt d'aucune motion et d'aucun postulat.

#### 19. Interpellations

Le président constate le dépôt d'une interpellation



Monsieur Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, Le conseil des parents, lors d'une dernière séance, a mis en lumière une question intéressante concernant les structures d'accueil durant les vacances scolaires. Partant des constats suivants : Plusieurs parents de notre commune ont manifesté de grande difficulté pour la garde de leurs enfants durant les vacances scolaires. Plusieurs communes de notre région disposent déjà de telles infrastructures. Le canton, lui, encourage la mise en place de structure d'accueil durant les vacances scolaires. Dès lors, la commune de Tramelan réfléchit-elle actuellement de sorte à offrir de telle prestation à ses habitants? Et si oui, sous quel modèle ? Modèle communal, modèle de délégation? Il semble évident qu'un tel service pourrait mettre encore plus en valeur notre village et soulager bon nombre de familles. »

#### 20. Petites questions

Le président rappelle que sont autorisées deux questions par conseiller général dans un délai de 30 minutes. Il cède la parole aux membres du Conseil général pour la pose de questions éventuelles.

Le président constate qu'il n'y a pas petites questions.

## **21. Correspondance au Conseil général**

Le président constate le dépôt d'aucune correspondance à l'intention du Conseil général.

## **22. Crédit d'engagement de CHF 2'078'490.20 TTC destiné à la réfection de la Rue Virgile-Rossel, décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 2'078'490.20 TTC par rapport au crédit d'engagement de CHF 2'332'000.- TTC accordé par le Conseil général le 14 juin 2015, soit un crédit non utilisé CHF 253'509.80.

## **23. Crédit d'engagement de CHF 321'542.25 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable au Chemin des Combes, décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 321'542.25 TTC par rapport au crédit d'engagement de CHF 318'480.- TTC accordé par le Conseil général le 26 juin 2017, soit un dépassement de crédit de CHF 3'062.25.

## **24. Divers**

Le président donne connaissance des dates des séances du Conseil général pour l'année 2019 :

Lundi 25 mars 2019

Lundi 24 juin 2019

Lundi 23 septembre 2019

Lundi 18 novembre 2019



Le président rappelle la formation aux outils parlementaires. Lors de la dernière législature, le bureau du Conseil général a souhaité la mise sur pied d'une formation liée au fonctionnement d'un Législatif, aux rapports entre un Exécutif et un Législatif, ainsi qu'une explication sur les outils parlementaires à disposition. Le but de la formation est de faciliter le travail parlementaire. Pour information, celle-ci sera organisée le **mercredi 8 mai à 19h00 au CIP**. Toutes les conseillères générales et tous les conseillers généraux doivent y prendre part, au même titre qu'à une séance de Législatif. La formation sera ouverte aux membres des autres Législatifs communaux du Jura bernois ainsi qu'à leur Exécutif.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h20.

### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      Le Secrétaire du procès-verbal :

Thierry Gagnebin                  Hervé Gullotti

Annexe : ment.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 24 juin 2019 à 19h30

à l'Auditorium du CIP

Président : M. Gagnebin Thierry, PS

Secrétaire du  
procès-verbal : M. Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités : M. Chappuis Raphaël, administrateur des finances (dès 19h30)  
M. Heiniger Leo, bureau Planair (dès 19h30)  
M. Roquier François, consultant indépendant (dès 19h30)  
Mme Schmid Magali, Parc régional Chasseral (dès 19h30)

Le président ouvre cette deuxième séance du Conseil général de l'année 2019. Il salue la présence de M. Chappuis Raphaël, administrateur des finances, de Mme Schmid Magali, du Parc régional Chasseral, de M. Roquier François, consultant indépendant, de M. Heiniger Leo, bureau Planair, des membres du Conseil municipal, de la presse et du public.

Il rappelle que les résolutions, motions et postulats doivent être signalés en début de séance, signés, et transmis au secrétaire du procès-verbal.

Il rappelle également que les intervenants se lèvent lorsqu'ils prennent la parole et indiquent leur nom, prénom et appartenance partisane, pour faciliter le travail de la presse.

### **1. Appel**

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Lehmann Elvis, PLR  
M. Loureiro Orlando, Groupe Débat

Les membres du Conseil municipal sont tous présents, à l'exception de Mme Carine Bassin, excusée.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 12 novembre 2018 et du 28 janvier 2019

## I. Décisions

5. Motion de M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, et de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée « Pour des notes de frais sans disparité »
6. Comptes communaux 2018
7. Rapport d'activités 2018 du Conseil municipal
8. Mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Zurich Arena et rénovation de la toiture, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 1'225'438.-, préavis du Conseil général au corps électoral

## II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Informations

## III. Divers

10. Résolutions
11. Motions – postulats
12. Interpellations
13. Petites questions
14. Correspondance au Conseil général
15. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'056.80 TTC destiné au remplacement du véhicule du réseau de l'électricité, décompte final
16. Revitalisation du Gôt, mesure PGEE no 28, décompte final
17. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur.

### 4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 12 novembre 2018 et du 28 janvier 2019

**M. Loïc Châtelain, PS (Contenu des « Informations du Conseil municipal au Conseil général »)**

M. Philippe Augsburger, maire : Les informations du Conseil municipal au Conseil général sont d'une extrême importance. Elles permettent de maintenir un lien privilégié entre les deux instances. On peut reprocher au Conseil municipal de ne pas avoir toujours suffisamment utilisé ce point de l'ordre du jour. Le Conseil municipal en est pleinement conscient et il s'appliquera dès à présent et à l'avenir de jouer davantage la transparence et dans la mesure des moyens d'informer au maximum le Conseil général.

L'interpellateur n'est plus membre du Conseil général.

**M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat (Structures d'accueil durant les vacances scolaires)**

M. Philippe Augsburger, maire : Nous constatons tout comme vous une lacune à combler. Dès lors nous avons contacté l'EJC. D'autres partenaires pourraient être consultés dont l'AJR, qui pourraient mettre en place ces structures d'accueil. Il est évident que cette organisation aurait un coût que les parents devraient assumer pour le moins partiellement. Cet aspect aura des effets dissuasifs, cela ayant été constaté déjà dans d'autres communes... Pour 2020, le canton a un projet de structure d'accueil pendant les vacances scolaires avec des exigences de la DIP et une participation financière des communes... C'est ce vers quoi nous allons nous orienter !



L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

## I. DECISIONS

### 5. Motion de M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, et de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée « Pour des notes de frais sans disparité »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président laisse ensuite la parole au motionnaire.

La parole n'étant pas prise, le président passe la parole aux fractions.

A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le contenu de la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le contenu de la motion.

### 6. Comptes communaux 2018

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Un petit commentaire puisque tout est dit dans le rapport. Ces comptes bouclent bien mieux que prévu initialement dans le budget d'une part ainsi qu'en comparaison des dernières années, voire décennies d'autre part. Je m'en réjouis. C'est le travail de chacune et de chacun. Le compte global boucle avec une perte de CHF 16'000.-. Le compte général clôt lui avec un bénéfice de CHF 124'000.-, bénéfice qui est attribué à la réserve de politique financière. Le tout sans prélèvement sur les financements spéciaux de l'entretien des immeubles, du patrimoine administratif et financier ainsi que le financement spécial d'entretien des routes communales. Voilà le petit commentaire à faire. Je vous souhaite une bonne étude de ces comptes ».

Le président laisse ensuite les fractions s'exprimer.

Par leur porte-parole respectif, toutes les fractions préavisent favorablement les comptes communaux 2018. La fraction PLR remercie le caissier pour le travail.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

#### Pages 6 et 7, principaux éléments ayant influencé négativement les comptes 2018

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'arrête sur la liste des montants mentionnés de l'ordre de CHF 20'000.-. Il s'interroge sur l'absence de certains comptes comme la patinoire où il y a une différence de CHF 72'000.- ou la piscine encore qui présente une différence de CHF 30'000.-.

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, explique que le budget de la culture s'élève à CHF 100'000.- et la tâche 34, les sports, a un budget de CHF 1'000'000.-. Quand on parle de CHF 20'000.-, le ratio n'est pas le même. La raison de l'absence des montants invoqués par le conseiller général est que M. Chappuis met des filtres qui affichent les différences entre les montants budgétés et les montants finaux. C'est lui qui pondère ensuite et décide quels résultats faire figurer dans cette partie des comptes. M. Chappuis prend l'exemple de la piscine à travers laquelle on voit que les charges des salaires ont augmenté passablement mais les encaissements de la billetterie ont aussi augmenté. Et cela s'annule. La différence de CHF 137'000.- s'explique par le fait qu'il y a déjà CHF 37'000.- à la piscine et CHF 45'000.- à la patinoire, montants pour lesquels rien n'a été prélevé dans les fonds. M. Chappuis énumère encore plusieurs travaux à la patinoire et indique que les amortissements sont imputés lors de la clôture des comptes.

Par rapport à la culture, le Conseil municipal a décidé d'attribuer CHF 20'000.- à la constitution de la fondation Albert Gobat, poursuit M. Chappuis. Cela explique une partie du dépassement du budget. Ce montant n'a pas été prélevé sur le fonds de la culture comme initialement prévu car les comptes étaient bons, conclut-il.

#### Page 16, Compte global

Mme Audrey Châtelain, PS, s'étonne que des revenus divers affichent un montant négatif de CHF 140'664.80.

M. Chappuis explique qu'avec la création de Valforêt SA les stocks de bois ont diminué. C'est la variation de ces stocks qui est passée dans ce compte. D'une année à l'autre, on a acheté du bois en moins. M. Chappuis a passé une écriture de CHF 113'724.- à ce sujet. Il renvoie à la page 182 du bilan. Le compte 10610.01 reflète le passage de cette écriture.

#### Page 97, compte 2180 « Accueil à journée continue »

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'interroge sur le fait que la subvention de CHF 25'000.- n'ait apparemment pas été versée à l'EJC et sur la signification du montant de CHF 667.-.

A partir du moment où l'EJC arrive à s'autofinancer et que la commune n'a pas besoin de verser cet argent, celui-ci n'est pas versé. En ce qui concerne la « Part franchise EJC autres communes », la commune de Tramelan a facturé à une autre commune l'accueil d'un élève (CHF 667.-), répond M. Chappuis.

M. Gerber remercie pour la précision mais il demeure étonné que la commune ne verse pas ce montant même s'il est symbolique à une structure aussi importante que l'EJC qui d'après ce que l'on entend ne roule pas sur l'or.

M. Philippe Augsburger, maire, insiste sur le fait qu'il s'agit d'une décision politique avant tout.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général prend connaissance des crédits supplémentaires votés en cours d'année et décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018
- d'accepter les crédits supplémentaires d'un montant de CHF 2'566'358.53.

### **7. Rapport d'activités 2018 du Conseil municipal**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, estime le document suffisamment complet et ne fait pas de commentaires supplémentaires. Il se tient à disposition pour tout complément.

Le président passe la parole au président de la commission de gestion.

M. Sébastien Wyss, PLR, fait les commentaires suivants : « La commission de gestion préavise favorablement ce rapport, avec les remarques suivantes : Faire attention à la formulation et aux fautes d'orthographe et aux dates. La commission s'interroge sur le bienfondé de faire signer les rapports par les nouveaux présidents, et pas par les anciens, lors d'un changement de législature. La commission souhaite que le rapport porte le même nom soit Rapport du Conseil municipal sur la gestion de l'exercice. La commission de gestion remercie les différents auteurs pour ces rapports. »

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

M. Vincent Vaucher, PS, préavise favorablement le document en faisant plusieurs remarques. Il y a trop de fautes d'orthographe. Le Conseil général s'est réuni quatre fois avec cinq dates mentionnées. M. Vaucher se dit également surpris que le bureau de mairie n'ait plus eu d'activités depuis 2017.

M. Olivier Gerber, pour le Groupe Débat, préavise favorablement le rapport et demande une relecture plus sérieuse.

M. Olivier Cuche, UDC, indique que sa fraction préavise favorablement le rapport.

Le président rappelle que les rapporteurs de groupe ne développent pas le préavis formulé sur l'objet. La discussion est ouverte après leurs préavis respectifs.

M. Werner Liechti, au nom du PEV, est favorable au rapport 2018.

M. Mauro Fioritto, pour le PLR, préavise favorablement le rapport.

Le président ouvre ensuite la discussion et passe le rapport chapitre par chapitre.

#### Page 47 « Bureau de mairie »

M. François Zeller, PS, s'arrête sur le rapport « 2017 » du bureau de mairie qui n'en est pas un, selon lui. Le texte parle de 2017 d'une part et d'autre part il s'agit d'un organe qui sert d'outil à la décision du Conseil municipal tel que cela figure à l'article 34, al. 1, de l'Ordonnance d'Organisation. Il s'inquiète de ne pas le voir fonctionner et se demande si ses tâches sont effectuées par un autre organe.

M. Philippe Augsburger, maire, confirme que le bureau de mairie ne s'est pas réuni en 2018. Le besoin ne s'en est pas fait ressentir. Cet organe se retrouvera de cas en cas. Tout fonctionne sans trop de difficultés. Le bureau de mairie ne doit pas se substituer au Conseil municipal, martèle M. Augsburger. Il ne peut être un « Conseil municipal bis ». En 2019, il s'est déjà réuni pour parler de la communication entre les chefs de service et entre les dicastères.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2018 du Conseil municipal.

**8. Mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Zurich Arena et rénovation de la toiture, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 1'225'438.-, préavis du Conseil général au corps électoral**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le président précise la procédure. Il donnera la parole au Conseil municipal, puis aux spécialistes invités et finalement aux rapporteurs des fractions. La procédure n'est pas contestée.

Le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, donne les compléments suivants : « C'est le moment, diront certains ! Il a fallu du temps, plus de temps que prévu. Un groupe de travail s'est constitué sur la base de l'Agenda 21 qui a amené à ce projet. Sur la base aussi de l'ambition de devenir enfin Cité de l'énergie. Cela a entraîné pour différentes raisons. Cela a abouti à l'annulation du Conseil général de mars 2019. Le projet n'était pas suffisamment mûr. Il y avait une étude complémentaire à achever quant à l'isolation de la patinoire. Ces retards à répétition ont toutefois du bon. La centrale sera plus performante et elle coûtera moins cher. » M. Augsburger remercie M. François Comina et M. Raphaël Chappuis pour l'élaboration de l'aspect financier. Il remercie également pour les présentations à venir.

Le président invite ensuite les spécialistes à présenter le projet.

Mme Magali Schmid, du Parc régional Chasseral, projette une présentation qui est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Mme Schmid se déclare très satisfaite d'être présente ce soir. Elle rappelle le contexte général qui est celui du réchauffement climatique. La question de la transition énergétique gagne en acuité. Ce dossier montre aussi l'immense potentiel qu'a le photovoltaïque actuellement. Tramelan a joué un rôle proactif en la matière depuis 2010 déjà en adoptant un Agenda 21.

Mme Schmid évoque les questionnements récents qui ont ralenti le développement du projet : faut-il intégrer ou pas les panneaux dans la toiture ? Faut-il une isolation supplémentaire ? D'autres bâtiments vont-ils bénéficier de cet apport énergétique nouveau ?

Le projet a connu une avancée significative depuis l'automne dernier et le dernier Comptoir. Le modèle participatif défendu a été bien accueilli par la population locale et de la région. La centrale photovoltaïque sera entièrement financée par le participatif. La réfection de la toiture le sera par un emprunt bancaire. Le permis de construire est en cours de dépôt ainsi que l'appel d'offres.

Le président laisse ensuite les fractions s'exprimer.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se disent favorables au projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, s'interroge sur l'utilisation que la commune ferait d'une éventuelle différence en sa faveur entre le coût d'installation des panneaux et la somme récoltée de CHF 740'000.-.

Mme Schmid informe qu'au terme du délai de février 2019, la commune a récolté CHF 645'000.- (contrat signé et argent versé). Sont venus ensuite deux gros souscripteurs. L'un d'eux a permis de compléter la somme nécessaire pour la pose des panneaux photovoltaïques (CHF 740'000.-). Le solde de l'argent proposé qui ne sera pas versé pour le projet de la patinoire pourrait l'être pour une éventuelle installation photovoltaïque sur le toit de La Marelle, suggère-t-elle. Il y a encore des perspectives possibles.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, remercie toutes les personnes qui ont mis en œuvre ce projet, depuis huit ans. Il se déclare heureux de voir son aboutissement. Le temps a permis d'intégrer le système de l'autoconsommation. Le Groupe Débat est à l'origine de l'allumage de la mèche de cette fusée, se réjouit-il.

Par rapport au message au corps électoral, M. Frank Ramseyer, PS, relève que le secrétaire du bureau du Conseil général a changé. Il s'agit de M. Marc Nussbaumer, PS, et plus de M. Pierre-Yves Emery, PS.

Le président rappelle que la votation populaire est fixée au dimanche 24 novembre 2019.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général préavise favorablement, à l'unanimité, à l'intention du corps électoral, le crédit d'engagement de CHF 1'225'438.- TTC pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Zurich Arena (patinoire) et la rénovation de la toiture.

## II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 9. Informations

Remarque : M. Heiniger Leo, M. Roquier François et Mme Schmid Magali quittent la séance du Conseil général à 20h35.

M. Philippe Augsburger, maire, rappelle que le plan financier 2019 a été ramené à un montant « dans les cordes » (env. CHF 4'000'000.-). Par extension, le Conseil municipal va revoir sa copie pour les années à venir.

Au sujet de TEI SA, poursuit-il, les constructions sur DEFI II ne se réalisent pas encore. Il évoque plusieurs désistements d'industriels. Le Conseil municipal a aussi dû composer avec quelque chose de nouveau, qui retarde le projet. Il s'agit du chauffage à distance. Différents prestataires vont être approchés. Cela sera plus attrayant pour les éventuels industriels intéressés à s'installer dans DEFI II, s'imagine-t-il.

Le Programme de législature 2019 – 2022 est sur point d'être bouclé, annonce-t-il. Il sera présenté certainement en séance de septembre.

M. André Ducommun, CM, continue sur l'agenda 21. La commune réalise l'isolation du bâtiment Crêt-Georges 16 qui fait partie du patrimoine financier. L'Exécutif, compétent, a voté un crédit de CHF 450'000.-. M. Ducommun évoque ensuite l'éclairage de la patinoire qui est en cours de changement (CHF 98'000.-, demande de subvention en cours).

Le projet de la Rue haute a aussi évolué. Après plusieurs années de tergiversation, M. Ducommun informe que l'administration sera maintenue à l'Hôtel de Ville, de manière décentralisée. Le projet retenu prévoit l'amélioration de l'accès et des bureaux.

Au sujet des travaux manuels et de l'école ménagère, M. Ducommun annonce qu'une solution qui consiste à trouver des locaux pour ses deux activités est à l'étude, de sorte à libérer des espaces pour l'école primaire qui en manque.

Mme Karine Voumard, CM, informe des éléments suivants : « Monsieur le président, mesdames et messieurs, Le service social de Tramelan a eu le plaisir le lundi 3 juin, d'accueillir un nouveau responsable du service. Fort d'une excellente expérience professionnelle sur Tavannes, il a déjà pris les rênes du service et de son personnel. Le conseil municipal (CM) et la commission d'action sociale lui donne mandat pour réfléchir à une optimisation du service et de la satisfaction des bénéficiaires. Mme Bassin a annoncé son retour pour la rentrée du mois d'août, après la trêve estivale et une reprise des dossiers en douceur. Un groupe de travail a été mis en place, en ce début d'année, pour proposer un transport scolaire aux élèves qui en ont besoin, et dans un but de pérenniser l'école des Reussilles. Après étude et adjudication, un parcours d'essai a eu lieu mercredi matin. Des améliorations y seront apportées et tout sera prêt pour la rentrée des classes du mois d'août. Concernant l'école à journée continue (EJC) : un groupe de travail a été relancé, selon le souhait de Mme Bassin, dans le but d'intégrer l'EJC directement à la Commune et non plus comme mandat externe auprès de l'association Les Lucioles. L'objectif étant de réaliser cette tâche au 01.01.2020. Depuis plusieurs semaines maintenant, des rumeurs circulent dans le village concernant les écoles et plus précisément l'école secondaire, ainsi que la commission d'école. Malgré le professionnalisme dont toutes ces personnes ont fait preuve. Je souhaite donc apporter ce soir la version officielle de notre commission. A la mi-janvier, Carine Bassin a, comme vous le savez, bien malheureusement été victime d'un accident. Sa suppléance devait être assurée. Malgré mon entrée nouvelle au Conseil municipal et la lourde tâche qui pesait sur mes épaules, j'ai accepté d'assurer et d'assumer cette suppléance, avec le soutien de l'ensemble de ses membres. Mon implication, en tant que représentante des parents au sein de la Commission d'écoles (CE) durant près de 10 ans, a facilité la gestion des dossiers, puisque j'étais déjà au fait du fonctionnement des écoles, des questions en cours, des directions et enseignants travaillant dans nos écoles. Je tiens à rappeler que la CE, conformément au règlement communal, regroupe 9 membres nommés par le Conseil général (CG) et représentant tous les partis politiques, et 2 membres représentants des parents d'élèves nommés par le CM sur proposition du conseil des parents. La CE réalise les tâches figurant au règlement communal en respect de ce dit règlement, en respect des lois cantonales aussi et toujours dans un esprit constructif pour les élèves de Tramelan et dans leur intérêt supérieur. Suite à une décision de la CE résiliant les rapports de travail d'un enseignant, ce dernier a interjeté recours contre cette décision à la DIP. Dans l'intérêt supérieur de l'école, les 2 parties ont fait les concessions nécessaires pour permettre la conclusion d'une convention mettant un terme amiable à la procédure et confirmant la fin des rapports de service pour le 31.07.2019. Cet enseignant a d'ailleurs retrouvé un emploi pour la rentrée scolaire dans un autre établissement du canton de Berne. La CE, soucieuse et consciente de ses responsabilités, a d'une part pris conseil auprès de la DIP et d'autre part auprès de l'avocat conseil de la Commune, quand les décisions le nécessitaient. Le licenciement n'a rien d'un jeu. Que ce soit dans une école, ou toute autre institution publique ou privée. Des règles existent et la CE les a scrupuleusement suivies. Ayant égard aux devoirs de confidentialité qui découle de notre mandat, je ne communiquerai pas plus sur le sujet. Tout en sachant que la Commune reste garante des écoles et pour calmer les tensions et questions régulièrement malveillantes et mensongères, la CE a demandé l'intervention du canton dans un but de médiation entre certains enseignants mécontents, les Directions et les membres de la CE. Plusieurs démarches sont en cours dans ce sens, et la CE travaille activement et de manière constructive à la résolution de ces problèmes. Pour pouvoir travailler efficacement et pour le bien des élèves, des enseignants et des Directions, la CE a besoin de votre soutien pour que les rumeurs infondées cessent ! »

M. Pierre Sommer, CM, relève la faible participation des membres du Conseil général, invités à l'assemblée générale de Valforêt le 7 juin dernier. Les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 10'800.-. Le principal souci est le transport depuis la fermeture des gares de Tramelan et des Reussilles par CFF Cargo. Des interventions ont été déposées au Grand Conseil et au Conseil national pour réactiver ces transports. M. Sommer évoque ensuite le bostryche qui fait des dégâts. Le feuillu se vend bien. Il part en Chine par container.

Quant à la commission Sports, Tourisme et Loisirs, un groupe de travail s'est constitué pour étudier la piste d'athlétisme, indique M. Sommer. Une procédure de consultation est en cours dans d'autres commissions concernées.

La piscine fêtera 50 ans en 2020, lance encore M. Sommer. L'organisation d'une manifestation de commémoration est à l'étude.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que le Conseil municipal a adhéré à l'association Espace Découverte Energie dont le but est de promouvoir les énergies renouvelables et de tirer un profit touristique par la mise en réseau des différentes infrastructures actives dans ce domaine. Cela ne coûtera rien à la commune dans un premier temps. A l'avenir, il est envisagé d'affecter à EDE une part des redevances liées au parc éolien de la Montagne du Droit. Le Conseil municipal a également décidé de rester membre de Centre Jura (ancienne région LIM). Centre-Jura se cherche un nouveau souffle, à la suite de la création de Jb.B. Il est apparu important de maintenir cette plateforme d'échanges avec les communes neuchâteloises. Cela coûtera 30 centimes par habitant à la commune. L'association sera portée sur les fonds baptismaux le 3 juillet prochain.

M. Mathieu Chaignat, CM, présente une machine à désherber. Elle sera testée cet été, durant une semaine. Elle permettra d'éviter de mettre trop d'herbicides sur les bas-côté. La machine coûte CHF 33'000.-.

Le Chemin de la Symbole a présenté des surprises en son aval (canalisations), poursuit-il. Un montant de CHF 230'600.- a été voté par le Conseil municipal en crédit supplémentaire. Comme il s'agit d'un montant qui ne dépasse pas 10 % du crédit d'investissement brut, la décision incombait au Conseil municipal.

### III. Divers

#### 10. Résolutions

Aucune résolution n'a été déposée.

#### 11. Motions – postulats

Le président informe du dépôt d'une motion de M. Marc Nussbaumer, PS, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée « Donnons les moyens à l'école à journée continue (EJC) d'assurer la sécurité des 3H sur le chemin de l'école! », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Vital Gerber, Groupe Débat, en fait la lecture : « L'école à journée continue assure la sécurité des élèves de 1 et 2H qui la fréquentent en les accompagnant de ses locaux jusqu'aux différents lieux d'école, et c'est une très bonne chose d'un point de vue sécuritaire. Par contre, les élèves de 3H ne bénéficient plus d'un tel accompagnement, ce qui inquiète fortement le conseil des parents, mais aussi la direction de l'EJC qui soutient notre démarche. En effet, le passage à la 3H correspond à un changement de classe et peut signifier un changement d'établissement scolaire pour les élèves. Pour des raisons de sécurité évidente, d'apprentissage pour la suite (aspect pédagogique), mais aussi du fait de la grande dispersion géographique des lieux (Printanière, Collège de l'Ouest, Les Dolaises, ainsi que les salles de gym Juventuti, Marelle, CIP, Patinoire, etc.), des enfants de 6 ou 7 ans ne doivent pas être laissés à eux-mêmes sur de tels trajets.

Le moment se prête bien à une telle motion, car le contrat de prestation entre la commune et l'EJC doit être renouvelé et adapté dans un proche avenir.

Nous demandons donc:

- Que les besoins nécessaires à la mise en place de l'accompagnement des 3H soient évalués en collaboration avec la direction de l'EJC.
- Que des solutions de financement viables sur le long terme soient trouvées.
- Que l'accompagnement des 3H soit effectif pour la rentrée scolaire 2020.
- Que l'accompagnement des élèves de 3H de l'EJC jusqu'à l'école/autre établissement scolaire figure sur le futur contrat de prestation entre la commune et l'EJC, ou le règlement de l'EJC si cette structure est gérée par la commune.



Le président informe du dépôt d'une deuxième motion, signée par Mme Valérie Oppliger, PEV, et intitulée « Permettre le cumul des candidat-e-s lors des élections selon le système proportionnel ». Mme Oppliger en fait lecture : « Modification : de l'article 29 al. 2 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes (*2 Une liste de candidats ne peut pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste*). Proposition :

La phrase « Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste » devrait être modifiée par « Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus de deux fois sur la liste » de sorte qu'il soit possible de cumuler les candidat-e-s. Motivations : La modification de cet article ne comporte pas de véritables inconvénients quant aux élections au système proportionnel. Mais elle présente de nombreux arguments en faveur d'une modification de l'article en question :

1. Les cumulations lors d'élections communales (tout comme pour les élections cantonales ou fédérales) sont de mise dans toute la Suisse. Dans le canton de Berne et à notre connaissance, la commune de Tramelan serait la seule qui ne permette pas le cumul des candidat-e-s lors des élections au système proportionnel. Du moins, les communes du Jura bernois disposant d'un Conseil législatif soit Saint-Imier, Moutier et Valbirse permettent le cumul des candidat-e-s.

2. La possibilité de cumuler les candidat-e-s offre aux partis un instrument précieux pour faciliter la recherche de candidat-e-s. Il est bien connu qu'il est difficile, voire de plus en plus compliqué de trouver des candidat-e-s motivé-e-s pour un engagement politique. La possibilité du cumul est un moyen permettant d'offrir aux candidat-e-s potentiel-le-s diverses options (figurer une seule fois ou deux fois sur la liste) pour une éventuelle candidature.

3. Les cumulations permettent aux partis d'accorder à des candidat-e-s individuellement ou à des groupes de candidat-e-s (par exemple aux femmes, aux jeunes, etc.) une position spéciale au sein de la liste des candidat-e-s. Elles permettent donc à certain-e-s candidat-e-s d'être promu-e-s consciemment et de se voir offrir une visibilité particulière. »



Le président informe du dépôt d'une troisième motion, cosignée par M. Vincent Vaucher, PS, M. Pascal Mercier, PS, et M. Jean-Philippe Joubert, PS, et intitulée « Pour une déchetterie au service de la population. Force est de constater que les horaires d'ouverture actuels de la déchetterie ne permettent pas à un citoyen travaillant hors de la localité de jouir des services proposés par cette dernière. Le succès des déchetteries environnantes démontre qu'elles répondent à un réel besoin, et il est dommageable que le concitoyen se voit obligé de prendre un véhicule motorisé à chaque fois qu'il veut effectuer cette tâche. L'augmentation récente des taxes devrait s'accompagner d'une amélioration des prestations offertes, à savoir :



- Des horaires d'ouverture élargis (*semaine et samedi matin*)
- D'une offre élargie aux points de récupération actuels (*déchetterie, champ de foire, Tramelan-dessous, Les Reussilles*) concernant le vieux papier et le carton
- Établir une ligne de conduite transparente concernant les émoluments des matériaux (*garantir l'équité de traitement entre les usagers, affichage clair de la liste de prix*)
- Amélioration de la desserte et démarquage du stationnement

Une des solutions envisageables serait de se rapprocher d'une entreprise spécialisée mettant à disposition ce service pour nos concitoyens. »

## 12. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante : « Membres des commissions nommé-e-s par le Conseil municipal : renouvellement tacite ? Les membres des différentes commissions de notre commune, dites « Commissions permanentes instituées par le Conseil général », sont nommé-e-s soit par le Conseil général, soit par le Conseil municipal : actuellement, 42 membres sont nommé-e-s par le général, entre 59 et 74 par le municipal (selon notre décompte sur la base de l'annexe au Règlement des commissions). Pour ces derniers/ères, il peut s'agir de représentant-e-s des partis, mais aussi, suivant les commissions, de membres « apolitiques » : des citoyen-ne-s intéressé-e-s par un domaine ou des représentant-e-s nommé-e-s sur proposition d'une autre collectivité qu'ils/elles représentent (conseil des parents, communautés religieuses, etc.). Il s'agit là sans conteste de contributions précieuses au travail essentiel des commissions. Tous/tes les membres des commissions sont nommé-e-s pour une durée de 4 ans – c'est -à-dire pour la durée d'une législature – selon le Règlement des commissions, qui ne dit rien de spécifique sur les membres nommé-e-s par le municipal. Or, il s'avère que dans la pratique, la commune écrit à la fin de chaque législature « aux membres des commissions dont le mandat s'achève avec la période de quatre ans et qui ne sont pas réélus par le Conseil général » et leur propose « la poursuite tacite du mandat si aucune demande de renonciation ne [lui] parvient ».

Cet usage de renouvellement tacite par le Conseil municipal pose un certain nombre de questions :

- Dans quelle mesure cet usage fait-il l'objet d'une information officielle ?
- Peut-on assurer que cet usage est bien conforme ou ne porte pas à confusion par rapport aux règlements communaux en vigueur ?
- Dans le cas des représentant-e-s, ne serait-il pas logique que le renouvellement tacite soit soumis aux collectivités qui les proposent (partis, conseils, communautés) plutôt qu'aux représentant-e-s eux/elles-mêmes ?
- Finalement, un tel usage ne risque-t-il pas de freiner l'intérêt et la participation de nouvelles personnes et donc le renouvellement de ces commissions ?



M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, donne connaissance de l'interpellation suivante : « Gestion intégrée des pâturages communaux loués. Intégration des principes de gestion dans les contrats de beaux des pâturages communaux. Les pâturages boisés correspondent à une forme traditionnelle d'utilisation mixte agricole et forestière.

De nombreuses espèces profitent de cette mosaïque de milieux herbacés et boisés. La qualité écologique d'un pâturage boisé dépend de l'apport de fumure, du taux de boisement, de la diversité du peuplement, du type de bétail et de la durée de la pâture. Le rôle social et touristique du pâturage boisé est fort : il est un élément fondamental du paysage régional. Pour assurer sa pérennité et ses fonctions multiples, le pâturage boisé doit faire l'objet d'une gestion intégrée de ses fonctions agricoles, sylvicoles, sociales et naturelles. Le rajeunissement de la strate arborée, le maintien des petites structures (murs, buissons, surfaces humides, etc.) et la lutte contre l'embroussaillage (si possible, sans produits phytosanitaires.....) sont les principaux enjeux à gérer. Sur les surfaces d'estivages communautaires, des actions importantes ont déjà été réalisées et sont encore renouvelées. On peut ici rappeler que Tramelan a réalisé le premier plan de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI) dans le cadre d'un projet interreg. De plus, la commission agricole est compétente pour l'entretien des surfaces et peut donc intervenir selon les besoins pour encore améliorer la situation. Sur les pâturages faisant l'objet d'un contrat de bail à ferme, la situation est plus complexe, notamment parce que le contrat de location ne contient pas de dispositions particulières concernant l'entretien. Les contrats de baux se renouvellent tacitement tous les 8 ans, mais peuvent être complétés et revus lors du renouvellement. Selon les articles 8 LCFo et 3 LCPN, la commune et le propriétaire (dans le cas présent aussi la commune) sont tenus de gérer les forêts et les milieux naturels de manière à assurer leurs diverses fonctions.

Question:

Le Conseil municipal pourrait-il réviser les contrats de baux à ferme de pâturages communaux en y intégrant les principes de la gestion intégrée, en particulier:

- le taux minimal de renouvellement de la strate boisée par la création d'exclos ou d'îlots de rajeunissement,
- les méthodes et les mesures de lutte contre l'embroussaillage,
- et les principes de promotion et de maintien des petites structures. »

### **13. Petites questions**

Le président cède la parole en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Ismaël Favre, PS, a constaté des déprédations sur la place de pique-nique de Fontaine rouge. Est-il prévu de les enlever ?

M. André Ducommun, CM, regrette que depuis cinq semaines des incivilités sont constatées tous les week-ends sur la place de Tramelan. La commune évalue les montants des dégâts sur les façades de La Printanière, faits parallèlement à ceux dans le secteur de la Fontaine rouge. Une plainte sera déposée et les réparations se feront dans la foulée.



M. Marc Sifringer, PS, s'arrête sur le passage à vélo qui va de la Violette aux Reussilles. Il demande s'il serait possible de l'élargir ou de le supprimer parce qu'il n'est plus possible d'y passer actuellement !



M. Vincent Vaucher, PS, rappelle que fin 2017, une demande du PS avait été formulée pour placer un panneau « cul de sac » à la fin de la Rue Virgile-Rossel. Malgré la réponse positive et une installation annoncée pour courant 2018, rien n'a encore été entrepris.

M. Philippe Augsburger, maire, regrette cet impair et annonce que cette pose sera réalisée rapidement.



M. Vincent Vaucher, PS, explique qu'aux alentours de la Violette, sur la droite, il y a un petit chemin difficilement praticable (beaucoup d'herbes et une haie imposante). Il demande s'il est possible de le rendre praticable.



M. Werner Liechti, PEV, est étonné de voir que le nouveau règlement du Conseil général n'est toujours pas en ligne sur le site de Tramelan.



M. Vital Gerber, Groupe Débat, évoque la sécurité sur le chemin de l'école. Un postulat intitulé « Tous à pied à l'école » avait été déposé lors de la précédente législature par Mme Isabelle Geiser. Une enquête a été réalisée auprès de tous les parents d'élèves de Tramelan par le bureau Citec. Le résultat de l'enquête a été présenté au groupe de travail courant 2018. Ce rapport a été remis au Conseil municipal le 31 janvier courant et circule dans différents services, selon une information fournie par M. le maire. Pour M. Gerber, la récente démission des responsables des patrouilleurs scolaires rappelle l'importance de ce dossier. Il demande donc dans quel délai le groupe de travail sera à nouveau convoqué pour donner suite au rapport Citec et au postulat.

#### **14. Correspondance au Conseil général**

Aucune correspondance n'est à signaler.

#### **15. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'056.80 TTC destiné au remplacement du véhicule du réseau de l'électricité, décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total de l'acquisition s'est élevé à CHF 150'056.80 TTC, soit un crédit non utilisé de CHF 4'815.20 par rapport au crédit d'engagement de CHF 154'872.- TTC accordé par le Conseil général du 27 novembre 2017.

#### **16. Revitalisation du Gôt, mesure PGEE no 28, décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 228'006.20 TTC, soit un crédit non utilisé de CHF 563'993.80 par rapport au crédit d'engagement de CHF 792'000.- TTC accordé par le corps électoral le 23 septembre 2012. Le montant brut des travaux s'est élevé à CHF 665'679.30 et celui des subventions touchées à CHF 437'673.10, indique M. Chaignat.

#### **17. Divers**

Le président laisse la parole à M. Vital Gerber, Groupe Débat, qui fait la déclaration suivante en lien avec l'actualité : « Parité hommes-femmes en politique : hommage et appel. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, En cette première moitié d'année 2019, la parité hommes-femmes a régulièrement fait l'objet de l'actualité, culminant avec la grève des femmes voici 10 jours : un signe fort, qui a montré toute l'étendue et toute l'urgence de la question de l'égalité entre hommes et femmes.

Dans ce contexte, j'aimerais ici rendre hommage aux « pionnières » dans notre village, aux premières femmes qui se sont lancées en politique au niveau communal. J'aimerais en particulier rappeler en mémoire les premières femmes à avoir été élues dans nos instances politiques à Tramelan :

- Ruth Bartlomé et Anna Bühler (PAB, qui deviendra plus tard UDC) ainsi que Gisèle Juillerat (PS), les trois premières femmes élues au Conseil général, en 1971
- Ulrike Droz (PS), première femme élue au Conseil municipal, en 1979, il y a 40 ans
- Danielle Munier (Pluriel, qui deviendra plus tard Débat), première femme élue à la présidence du Conseil général en 1999, il y a 20 ans
- Milly Bregnard (PS), première et seule femme à ce jour élue à la mairie, en 2002.

Cet hommage va aussi à toutes celles qui sont venues par la suite, ainsi qu'à toutes celles qui n'ont peut-être jamais été élues ou qui ont œuvré à leur manière pour les droits des femmes. Ce regard en arrière nous incite aussi à regarder en face la situation présente. Mesdames, Messieurs : sur 37 élu-e-s dans ce Conseil général, nous sommes 32 hommes, et 5 femmes. 5 sur 37, cela signifie 13,5% de femmes. Que les femmes soient minoritaires et sous-représentées dans les législatifs, c'est malheureusement une situation généralisée en Suisse ; mais ne serait-ce qu'en comparaison régionale, le taux de Tramelan est honteusement bas. Je crois qu'il faut le dire clairement : il n'est pas normal, en 2019, que les femmes ne représentent que 13.5% des membres d'un législatif communal, et que l'on soit encore aussi loin – aussi loin ! – de la parité hommes-femmes au niveau politique. Cette déclaration se veut donc aussi un appel pour l'avenir : je vous invite, je nous invite à lancer une réflexion dès aujourd'hui, pour s'interroger sur les causes, pour chercher des pistes, pour encourager et permettre l'élection de femmes, pour viser et atteindre la parité dans nos instances politiques locales. Je nous invite à travailler ensemble dans ce sens et à revenir ici avec des propositions concrètes ; en vue des prochaines élections dans 3 ans, quels changements opérerons-nous ? En mémoire des pionnières, et pour l'avenir de nos filles. Je vous remercie de votre attention. » En notes de bas de page, M. Gerber remercie la Chancellerie municipale et l'archiviste Alain Droz pour les renseignements fournis. Il prend également l'exemple de Saint-Imier qui compte 32,2% de femmes au Conseil de Ville. Il se réfère aussi à l'article « Il reste encore beaucoup de boulot avant d'atteindre la parité en politique », Le QJ, 29 mai 2019.



M. Marc Sifringer, PS, remercie le Conseil municipal pour les informations fournies ce soir. Il l'encourage à poursuivre de la sorte.



Le président rappelle que les conseillères générales et les conseillers généraux sont invités à l'apéritif des commissions qui se tiendra le mercredi 21 août 2019 à 18h00 à la Loge de la Chaux. Une invitation suivra.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h25.

#### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      Le Secrétaire du procès-verbal :

Thierry Gagnebin                  Hervé Gullotti

Annexes : ment.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 23 septembre 2019 à 19h30

à l'Auditorium du CIP

Président : M. Gagnebin Thierry, PS

Secrétaire du  
procès-verbal : M. Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités : M. Baerfuss Marcel, bureau ATB (dès 19h30)  
M. Comina François, directeur des Services techniques

Le président ouvre cette troisième séance du Conseil général de l'année 2019. Il salue la présence de M. Marcel Baerfuss, du bureau ATB SA, de M. François Comina, directeur des Services techniques, des membres du Conseil municipal, de la presse et du public.

### **1. Appel**

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, et M. Christophe Gagnebin, CM, sont annoncés avec du retard.

Sont excusés :

M. Maire Raphaël, PLR  
M. Ramseyer Frank, PS

Non-excuse :

M. Muggli Jan, PEV

Les membres du Conseil municipal sont tous présents, à l'exception de M. André Ducommun, CM, excusé.

Le président rappelle que les intervenants doivent se lever et donner leur nom, prénom et appartenance politique.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président informe qu'au point 8, il cédera la présidence au 1<sup>er</sup> vice-président en sa qualité de président de la commission non permanente.

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 24 juin 2019
5. Réponses aux petites questions présentées en séance du 24 juin 2019

#### **I. Décisions**

6. Passage à niveau des Chemins de Fer du Jura du Chalet (km 10.613), demande d'un crédit d'engagement de CHF 286'250.- TTC pour son assainissement et son entretien
7. Révision du plan d'aménagement local, demande d'un crédit additionnel de CHF 170'000.- TTC au compte no 7900.5290.01 pour le mandat d'urbanisme de la 3ème et dernière étape
8. Commission non permanente « Pour une dynamisation du village », rapport final
9. Motion de Mme Valérie Oppliger, PEV, intitulée « Permettre le cumul des candidats-es lors des élections selon le système proportionnel »

#### **II. Projets en cours du Conseil municipal**

10. Informations

#### **III. Divers**

11. Résolutions
12. Motions – postulats
13. Interpellations
14. Petites questions
15. Correspondance au Conseil général
16. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur.

#### **4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 24 juin 2019**

#### **M. Vital Gerber, Groupe Débat (Renouvellement des membres des commissions)**

M. Philippe Augsburger, maire : A la fin de chaque législature, les membres des commissions permanentes qui ne sont pas nommés par le Conseil général mais par le Conseil municipal font l'objet d'une réélection tacite, dans la mesure où, s'ils ne renoncent pas à leur siège, ils sont automatiquement réélus pour la législature nouvelle. Les membres des commissions nommés par le Conseil général sont par contre nommés par le Législatif lors de la première séance du Législatif (commission de l'Action sociale, commission agricole et des forêts, commission d'écoles, commission des finances, commission de gestion, commission des Services techniques et commissions d'urbanisme).

Remarque : M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, arrive en séance du Conseil général à 19h35. La majorité absolue passe à 18.

Cette pratique n'a jamais provoqué de litige. Elle est par contre contredite par la législation cantonale. A son article 34, al. 1, la Loi sur les communes stipule que « les communes fixent la durée du mandat de leurs organes, dans la mesure où ceux-ci sont élus pour une durée fixe ».

A Tramelan, la durée d'une législature est de quatre ans. L'ensemble des membres des commissions du Conseil municipal et du Conseil général doivent donc être élus ou réélus au terme de cette période. Une publication dans un organe officiel des membres des commissions permanentes ou non permanentes du Conseil général ou du Conseil municipal élus ou réélus n'est pas obligatoire, contrairement à l'élection à la Mairie ainsi qu'au Conseil municipal et au Conseil général. Le Conseil municipal répond donc ainsi aux questions de l'interpellateur :

- Dans quelle mesure cet usage fait-il l'objet d'une information officielle ?

Il n'y a pas d'information officielle obligatoire. Seuls les résultats des élections à la Mairie, au Conseil municipal et au Conseil général sont publiés dans la feuille officielle.

- Peut-on assurer que cet usage est bien conforme ou ne porte pas à confusion par rapport aux règlements communaux en vigueur ?

La Loi sur les communes contraint à une élection ou une réélection à l'issue de chaque législature. La pratique communale sera modifiée lors du renouvellement de ses autorités en 2022.

- Dans le cas des représentant-e-s, ne serait-il pas logique que le renouvellement tacite soit soumis aux collectivités qui les proposent (partis, conseils, communautés) plutôt qu'aux représentant-e-s eux/elles-mêmes ?

Les corporations qui soumettent au Conseil municipal des candidats pour élection seront également consultées à la fin de chaque législature pour une poursuite ou pas du mandat de ce représentant.

- Finalement, un tel usage ne risque-t-il pas de freiner l'intérêt et la participation de nouvelles personnes et donc le renouvellement de ces commissions ?

Le Conseil municipal n'a jamais été confronté à une pénurie de candidats lors du remplacement d'un membre d'une commission ou de toute autre corporation.

Finalement, le Conseil municipal introduira les modifications règlementaires nécessaires dans le règlement concernant les commissions permanentes en cours de révision.

Remarque : M. Christophe Gagnebin, CM, arrive en séance du Conseil général à 19h40.

L'interpellateur se déclare satisfait.

### **M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat (Gestion intégrée des pâturages communaux loués)**

M. Pierre Sommer, CM : D'une part, les contrats de location des parcs à vaches sont assujettis à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA). L'article 7 du contrat stipule que le fermier doit s'engager à exploiter les terres conformément à l'usage local (en l'occurrence, il devra respecter les contraintes particulières liées à l'exploitation des pâturages boisés). Les parcs à vaches, comme les pâturages d'estivage, sont soumis au bilan de fumure qui prévoit une analyse obligatoire de terre tous les 10 ans. D'autre part, le fermier doit respecter les dispositions particulières relatives au boisement qui font partie intégrante du contrat. Rappelons que la gestion des pâturages boisés est régie par la loi forestière. Le règlement communal des pâturages stipule également que les pâturages servent en premier lieu à la production herbagère destinée aux exploitations agricoles (art. 7). Les pâturages doivent aussi faire l'objet d'une exploitation rationnelle et soigneuse en garantissant un approvisionnement optimal du bétail et en maintenant les terres en état de fertilité durable tout en tenant compte des restrictions découlant des zones de protection (art. 8).

Il faut rappeler que les parcs à vaches sont des outils de production indispensables aux agriculteurs. L'aspect économique est à prendre en compte. Les producteurs de lait comptent sur la totalité des surfaces de leurs parcs pour fourrager leur bétail. La fromagerie des Reussilles, récemment agrandie, dépend directement de ces derniers pour élaborer ses produits et rentabiliser ses bâtiments. Le Conseil municipal estime que les contraintes actuelles, en termes de protection des pâturages, sont largement suffisantes. Ajouter encore plus de contraintes nuirait à l'économie laitière locale sans pour autant apporter de changements majeurs à la qualité du paysage. Par conséquent et au vu de ce qui précède, le Conseil municipal s'oppose à la modification des contrats de location des parcs à vaches.

L'interpellateur se déclare non satisfait.

## **5. Réponses aux petites questions présentées en séance du 24 juin 2019**

### **M. Marc Sifringer, PS (Passage VTT Violette - Reussilles)**

M. Philippe Augsburger, maire : Le passage VTT en question pose effectivement problème car il est installé dans un endroit très pentu. Toutefois, ce passage n'est de loin pas inutilisable et toujours très pratique pour les cyclistes confirmés. Les cyclistes débutants ont l'option de descendre de leur vélo ou d'emprunter l'itinéraire bis qui passe par le chemin forestier de la forêt Sous-la-Lampe. Un passage VTT a été installé à cet effet en 2018 à l'entrée Ouest de la forêt à 200 m en-dessous de la halle de tennis.

M. Sifringer se déclare non satisfait.

### **M. Vincent Vaucher, PS (Petit chemin aux alentours de la Violette)**

M. Mathieu Chaignat, CM : Le sentier sera débroussaillé. Pour la suite, il sera inclus dans la tournée habituelle des travaux publics bien que celui-ci semble peu utilisé.

M. Vaucher se déclare satisfait.

### **M. Werner Liechti, PEV (Règlement du Conseil général)**

M. Philippe Augsburger, maire : Le règlement du Conseil général se trouve bel et bien sur le site internet de la commune, vérification faite le soir même du dépôt de la petite question.

M. Liechti se déclare satisfait.

### **M. Vital Gerber, Groupe Débat (« Tous à pied à l'école »)**

M. Philippe Augsburger, maire : Le Conseil municipal a mis le rapport du bureau Citec en consultation auprès de la commission d'urbanisme, la commission d'école, l'Inspectorat de police et le groupe de travail ad hoc. Il attend une réponse d'ici au 31 décembre 2019 afin de prioriser les éventuelles mesures de sécurité à prendre.

M. Gerber se déclare non satisfait.

## **I. DECISIONS**

### **6. Passage à niveau des Chemins de Fer du Jura du Chalet (km 10.613), demande d'un crédit d'engagement de CHF 286'250.- TTC pour son assainissement et son entretien**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.



Pour le Conseil municipal, M. Christophe Gagnebin, CM, donne les compléments d'informations suivants : « Cette demande de crédit est logique par rapport à la décision d'assainir ce passage à niveau (PN) plutôt que de le fermer. La sécurisation de ce PN est financée à parts égales par la commune et les CJ. Les frais d'adaptation du génie civil sur la route communale seront entièrement à charge de la commune. »

Le président passe la parole aux fractions.

A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le crédit sollicité.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le crédit d'engagement de CHF 286'250.- TTC pour l'assainissement et l'entretien du passage à niveau des Chemins du Jura du Chalet (km 10.613).

**7. Révision du plan d'aménagement local, demande d'un crédit supplémentaire de CHF 170'000.- TTC au compte no 7900.5290.01 pour le mandat d'urbanisme de la 3<sup>ème</sup> et dernière étape**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Remarque : M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, annonce qu'il se récuse. La majorité absolue passe à 17.

Pour le Conseil municipal, M. Christophe Gagnebin, CM, donne les compléments d'informations suivants : « Le projet est de grande ampleur. Les travaux préliminaires remontent à plus de 10 ans. Le crédit initial a largement été entamé. Le crédit supplémentaire a diverses raisons, notamment l'adaptation à la loi supérieure. La 3<sup>e</sup> étape a été différée parce que des modifications législatives étaient en attente. Des demandes concrètes d'entreprises ont poussé le Conseil municipal à lancer cette dernière étape, celles-ci n'étant pas possible en-dehors de ce cadre légal précis. »

Le président passe la parole aux fractions.

A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le crédit sollicité.

M. Marcel Baerfuss, bureau ATB, prend ensuite la parole. Sa présentation est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, se réfère au calendrier. Il se rend compte que le Conseil général n'aura son mot à dire qu'en toute fin de procédure. Il souhaite que le Législatif puisse se prononcer lors de la phase de consultation en septembre 2021. Une séance extraordinaire devrait être convoquée à cet effet.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que ce que demande M. Chaignat est le travail de la commission d'urbanisme. Cette dernière sera étroitement liée à la démarche globale et les membres de ladite commission devront rapporter les éléments discutés au sein de leur fraction respective.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à une forte majorité, accepte le crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour le mandat d'urbanisme de la 3<sup>ème</sup> et dernière étape de révision du plan d'aménagement local.

#### **8. Commission non permanente « Pour une dynamisation du village », rapport final**

Remarque : M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, annonce son retour dans les rangs de son groupe. La majorité absolue s'élève donc à 18.

Le président, rapporteur de la commission, cède la présidence au 1<sup>er</sup> vice-président, M. Beat Scheidegger, UDC.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1<sup>er</sup> vice-président cède la parole à M. Thierry Gagnebin, PS, président de la commission, pour la présentation du rapport final.

Remarque : M. Marcel Baerfuss et M. François Comina quittent la séance du Conseil général à 20h15, avec remerciements.

M. Thierry Gagnebin, PS, rappelle la composition de la commission. Il y a eu une dizaine de rencontres, dit-il. La zone centre du village a fait l'objet d'une attention particulière. Une collaboration avec l'association faîtière ProMoTion s'est établie. M. Gagnebin rappelle également les axes d'étude définis ainsi que les conclusions du rapport. A l'issue de son intervention, il ajoute que la commission n'est pas allée dans le détail dans la mise en application mais elle souhaite ardemment que le Conseil municipal soumette au Conseil général un calendrier de réalisation des mesures formulées dans ledit rapport.

Le 1<sup>er</sup> vice-président cède ensuite la parole aux fractions.

Pour le groupe PS, M. Marc Nussbaumer se déclare favorable au rapport et insiste sur la nécessité de fixer un calendrier de réalisation.

Toutes les autres fractions se déclarent favorables au projet.

Le 1<sup>er</sup> vice-président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le 1<sup>er</sup> vice-président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à une forte majorité, accepte le contenu du rapport final de la commission non permanente « Pour une dynamisation du village » et décide sa dissolution.

Remarque : Le 1<sup>er</sup> vice-président cède la présidence à M. Thierry Gagnebin, PS, président.

#### **9. Motion de Mme Valérie Oppliger, PEV, intitulée « Permettre le cumul des candidats lors des élections selon le système proportionnel »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Augsburgers, maire, donne les compléments d'informations suivants : « Le Conseil municipal s'est prononcé dans le message en sous-pesant les avantages et les inconvénients liés à cette motion qui figurent dans ledit message ».

Le président passe la parole à la motionnaire. Mme Valérie Oppliger, PEV, tient les propos suivants : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Lors du Conseil général du 24 juin, Vital Gerber, du Groupe Débat, a fait une déclaration en lien avec l'actualité : « Parité hommes-femmes en politique : hommage et appel ».

Après avoir rendu hommage aux femmes qui se sont impliquées dans la politique locale, il a présenté la situation actuelle. Avec 13,5 % de femmes élues au Conseil général, Tramelan présente un taux honteusement bas. La parité hommes-femmes au niveau politique, alors que notre village compte au 31.12.2018 davantage de femmes que d'hommes, est encore loin d'être atteinte. Ma motion s'inscrit dans l'appel que Vital Gerber nous a lancé à savoir de chercher des pistes pour encourager et permettre l'élection de femmes. En inscrivant dans notre règlement la possibilité du cumul, les partis pourront encourager les femmes en leur donnant une meilleure visibilité sur les listes. Il s'agit donc d'un moyen pour permettre l'élection des femmes. Mais, n'ayez crainte, elle ne se limite pas à la cause féminine. Les jeunes et les personnes en situation de handicap, les nouveaux en politique, etc., pourront également en profiter. Si le système de cumul des candidat-e-s constitue bel et bien une nouveauté pour Tramelan – puisqu'il n'a jamais fait l'objet de revendication ni de discussion – il n'en demeure pas moins que cette pratique est courante dans tout le canton et même dans tout le pays. Comme le Conseil municipal l'a relevé dans son message, il s'agit au final d'une harmonisation avec la pratique supérieure. À relever qu'avec les autres changements à apporter au règlement, le temps est opportun – à l'image de l'expression : « faire d'une pierre, deux coups » – pour introduire le cumul en modifiant les deux articles concernés par ma motion (l'article 29, al. 2, et l'article 40, al. 3), afin d'éviter un examen de l'OACOT et une votation par le corps électoral supplémentaires. Le plus important est que le nouveau règlement puisse entrer en vigueur en 2021, pour le renouvellement général des autorités communales. Finalement, le fait de donner aux partis la possibilité de désigner leurs élu-e-s en cumulant sur une liste des noms ne comporte, à mon avis, pas de côté négatif. Il s'agit plutôt d'un instrument précieux pour faciliter la recherche de candidat-e-s alors qu'il est de plus en plus compliqué et difficile de trouver des citoyen-ne-s motivé-e-s à s'engager en politique. Les candidat-e-s ne souhaitant pas trop se profiler pourront également demander à figurer une seule fois sur la liste en soutenant leur parti sans prendre de grand risque. Faisons confiance aux partis qui connaissent leurs candidat-e-s. Pour toutes ces raisons, je vous prie d'accepter ma motion intitulée « pour permettre le cumul des candidat-e-s lors des élections selon le système proportionnel ». En effet, elle permettra d'harmoniser notre pratique, d'aider les partis dans la recherche de candidat-e-s, d'atteindre, je l'espère, à moyen terme la parité dans notre instance politique locale et de motiver les jeunes à s'engager et ceci déjà pour les prochaines élections communales de 2022. Merci de votre attention. »

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Pour le PS, M. Ismaël Favre, PS, se déclare défavorable au projet.

L'ensemble des autres fractions laissent la liberté de vote aux membres du Conseil général.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, se dit partagé. Il y a des inconvénients à la motion, déclare-t-il. Si un parti propose une liste en cumulant une personne, c'est le parti qui choisit l'élu, et non l'électeur. On donne davantage de force au parti qu'à l'électeur. C'est l'inconvénient majeur. Il y a une perte de démocratie, ajoute-t-il. Est-ce un outil pour favoriser les dames ? Il ne le pense pas. C'est un jeu artificiel. Si une femme a envie d'être élue de manière égalitaire avec un homme, il ne faut pas passer par le cumul mais par la compétence. M. Chaignat indique toutefois qu'il comprend l'argument de l'harmonisation.

Mme Valérie Oppliger, PEV, répond à M. Chaignat. Mme Oppliger ne parle pas de quota pour les femmes dans son texte. D'autres personnes seraient aussi visées. C'est pour harmoniser la pratique qu'elle a déposé la motion.

Elle n'a pas l'impression que c'est un frein à la démocratie car le citoyen a le moyen de supprimer le nom qui serait cumulé. Du coup, concluant sur l'argument de M. Chaignat, on pourrait remettre en question l'existence même des listes.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, ayant été cité plus haut, se dit interpellé par rapport à la promotion que le cumul pourrait offrir aux candidates féminines. Ce n'est pas le moyen unique de promouvoir l'électorat féminin, mais c'est une piste. Il plaide pour que l'on ne se cache pas derrière des procédures et que l'on reconnaisse le fait qu'il y a un problème de représentativité féminine. En l'occurrence 13 % seulement des membres du Conseil général de Tramelan sont des femmes.

La parole n'étant plus demandée et la motion étant maintenue telle quelle par Mme Oppliger, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, rejette par 22 voix défavorables, 9 voix favorables et 4 abstentions le contenu de la motion de Mme Valérie Oppliger, PEV, intitulée « Permettre le cumul des candidats-es lors des élections selon le système proportionnel »

## II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 10. Informations

M. Philippe Augsburger, maire, donne connaissance du Programme de législature 2019 – 2022 qui sera rendu public mardi 24 septembre 2019 : « Mesdames, Messieurs, Je vous informe que le programme de législature vient de sortir de presses. On le trouvera dès demain sur le site de la commune. Afin d'établir celui-ci le CM in corpore s'est mis au vert toute la journée du samedi 27 avril. Il a été retravaillé à plusieurs reprises jusqu'à cette mouture finale. Ce programme de législature se veut ambitieux et raisonnable à la fois. Le Conseil Municipal doit faire preuve et fait preuve de pragmatisme. Nous devons faire face à des contraintes financières et notre plan financier pour ces prochaines années en est et en sera la preuve... Il va sans dire que nous continuons à entretenir le patrimoine bâti, que nous nous appliquerons à suivre notre agenda 21, que nous raisonnons en termes de bien-être et de bien-vivre à Tramelan. Nous voulons améliorer encore les conditions et le cadre de travail de notre personnel et là je pense en particulier à notre Hôtel de Ville... Je vous invite à consulter, dès demain, notre programme de législature, qui est un regard dynamique et cohérent de notre avenir... Je vous en souhaite une bonne lecture. »

Mme Carine Bassin, CM, se déclare émue de siéger devant le Conseil général. Elle donne des informations relatives à l'EJC. Un groupe de travail a été mis en place. Lors du prochain Conseil général de novembre, le Législatif devra prendre des décisions en matière législative.

Le Conseil municipal a accepté un crédit supplémentaire de CHF 54'000.- pour un nouveau monte-escalier à l'école de La Printanière, poursuit-elle. Cet appareil est adapté aux personnes en situation de handicap. Le projet d'ascenseur n'est pas abandonné mais son étude est repoussée à plus tard. Le coût d'installation reviendrait à CHF 180'000.-. Il faudrait l'installer à l'extérieur en raison des demi-étages.

Le transport scolaire mis sur pied fonctionne, se réjouit encore Mme Bassin.

Au sujet de l'école, plusieurs actions ont été entreprises, dont une rencontre avec l'inspecteur scolaire début octobre, informe-t-elle.

Mme Bassin regrette finalement que des vélos aient fait l'objet de déprédations à la gare de Tramelan (freins coupés). Le Conseil municipal en appelle à la bienveillance.

M. Mathieu Chaignat, CM, parle de la STEP. « Nous sommes tenus de traiter les micropolluants », indique-t-il. Pour se faire, le canton a mandaté un bureau. La conclusion la plus favorable techniquement et financièrement est de fermer la STEP de Tramelan et de se raccorder à celle de Loveresse, annonce-t-il.

Quant à la désherbeuse, déclare M. Chaignat, les services en sont contents. L'idée serait d'en acheter une. La moins bonne nouvelle, glisse-t-il sur le ton de l'anecdote : elle ne tient pas sur le Holder, il faudra la mettre sur l'Unimog.

M. Pierre Sommer, CM, aborde le projet de revitalisation de la Tourbière. Une entreprise a été mandatée pour le déminage qui aura lieu en 2020 et 2021 durant trois à cinq mois par an. Un grand bémol : la circonférence du rayon de sécurité nécessaire... on cherche des solutions avec les communes voisines pour que tout se passe bien et que le tourisme équestre ne soit pas trop affaibli durant les travaux.

M. Sommer évoque aussi les coupes de bois qui ont enregistré depuis mi-août jusqu'à maintenant 800 m<sup>3</sup> de bois bostryché.

Il rappelle une invitation de Valforêt SA, le 5 octobre, à laquelle tout le Conseil général est invité. Rendez-vous au stand de tir de Tramelan (de 09h00 à 11h30).

M. Christophe Gagnebin, CM, revient brièvement sur la Fête de la nuit, le 20 septembre. Tout s'est bien déroulé. La population a répondu présente. Un débriefing sera entrepris par le groupe de travail. D'éventuelles mesures sont envisagées. Un sondage par tout ménage sera lancé (extinction partielle, totale, pendant une tranche horaire de 1h à 5h du matin ?). M. Gagnebin annonce qu'il reviendra au Conseil général de se prononcer. Il remercie les collaborateurs des STT et de l'administration pour leur contribution. Se définissant comme un poète, il a apprécié de déambuler dans les rues obscurcies de la localité pour l'occasion, conclut-il.

### III. Divers

#### 11. Résolutions

L'entrée en matière n'étant majoritairement pas contestée, le président cède la parole au dépositaire de la résolution, M. Marc Sifringer, PS, qui est intitulée : « La commune de Tramelan signe la Charte Aide Sociale Suisse CASS ». L'idée de la charte est de créer un dialogue afin que l'égalité sociale soit respectée et des normes sociales identiques dans toute la Suisse soient appliquées. M. Sifringer rappelle qu'il n'y a pas que des profiteurs qui bénéficient de l'aide sociale mais des familles monoparentales, des jeunes personnes et des « working poors ».

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, souscrit à la démarche mais demande que le Conseil général ait le temps d'en prendre connaissance. Il propose une motion d'ordre qui demande le report de la votation sur la Charte à la séance du mois de novembre.

La motion d'ordre est acceptée à une forte majorité.

## **12. Motions – postulats**

Aucun texte n'a été déposé.

## **13. Interpellations**

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.

M. Elvis Lehmann, PLR, dépose l'interpellation suivante : « Mise à disposition de vaisselle réutilisable ainsi que d'un lave-vaisselle lors de la location de la loge de la Chaux aux Reussilles. Pour des raisons écologiques évidentes, la loi (communiqué de presse des préfectures du 30 août 2019 en complément de l'Ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration (OHR)) oblige dorénavant l'utilisation de vaisselle réutilisable lors d'événements publics. La loge de la Chaux est fortement sollicitée et parfois pour des manifestations importantes. Le PLR Tramelan a pu constater que les locataires utilisent systématiquement de la vaisselle jetable. Il est proposé que la Municipalité mette à disposition de la vaisselle réutilisable ainsi qu'un lave-vaisselle aux locataires. La location de la vaisselle pourrait être une option payante (ou non) lors de la location. L'utilisation de vaisselle réutilisable n'est malheureusement obligatoire que pour les manifestations publiques réunissant plus de 500 personnes. Cependant, dans un but écologique et pour l'image de la commune cette mise à disposition paraît plus que positive, voire logique. »



M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante : « L'école de la Printanière ne mérite-t-elle pas un ascenseur ? Le Conseil municipal a décidé de remplacer le monte-escalier à l'école de la Printanière. Pourtant, du point de vue de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, un monte-escalier demeure uniquement une « solution de secours » et « ne peut pas être jugé équivalent à un ascenseur », pour les raisons suivantes :

- un monte-escalier est beaucoup plus difficile à utiliser, parfois impossible sans l'aide de tiers ;
- un monte-escalier est lent et désavantage nettement ceux qui en ont besoin ;
- un monte-escalier représente un danger lors de l'utilisation de l'escalier par les autres élèves ;
- il faut tenir compte d'autres usagers, tels qu'enseignants, concierges, parents, visiteurs (monte-escalier impossible pour personnes avec canne, déambulateur, poussette, etc.) ;
- au contraire d'un monte-escalier, un ascenseur permet aussi le transport de matériel.

Il existe des services de conseil spécialisés dans ce domaine, comme p. ex. l'association Procap et le bureau d'architecte Chanez à Bienne, ou des exemples actuels dans la région, comme l'école de Péry qui installe un ascenseur dit simplifié, en façade. Par ailleurs, les besoins exprimés par les usagers de l'école, autrement dit par les premières personnes concernées, semblent aller exactement dans le même sens. En bref : ne serait-il pas normal qu'un bâtiment public de la taille et de l'importance de la Printanière soit, à ce jour, équipé d'un véritable ascenseur ?

La difficulté de la décision rapide du Conseil municipal, c'est qu'elle fait qu'on ne va même pas pouvoir se poser la question. Cette option passe de fait à la trappe, pour une durée indéterminée.

Nos questions :

- Le Conseil municipal s'est-il renseigné concernant l'accès à l'école pour les personnes à mobilité réduite et a-t-il demandé conseil auprès de services spécialisés ?
- De quelle manière a-t-il été tenu compte des besoins du lieu et de ses usagers : personnel enseignant, conciergerie, élèves et familles ?
- L'installation d'un ascenseur a-t-elle fait l'objet d'une étude détaillée, y compris des coûts et des possibilités de subventionnement ?

#### **14. Petites questions**

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Mme Audrey Châtelain, PS, dépose la petite question suivante : « Quelle est l'opportunité d'investir des milliers de francs pour réaliser un WC supplémentaire au terrain de sports, alors même que des toilettes sont déjà existantes et adaptées à l'usage des personnes à mobilité réduite? »



M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, pose la petite question suivante : « Je suis intervenu il y a plus d'une année quant au passage des piétons – et principalement des classes d'école se rendant depuis le Pont jusqu'à la Marelle. La commune a procédé à un déplacement de places de parc, marqué le passage en jaune jusqu'à la buvette. Mais un passage piéton qui n'a pas d'issue n'est pas un passage piéton. En effet après le restaurant du foot, on butte sur les voitures du Ceff COMMERCE, le passage piéton prévu étant très étroit, et la plupart du temps bouché par des parcs ou la neige en hiver. Ma question : comment et quand la Municipalité va-t-elle dans ce secteur donné la priorité à la mobilité douce plutôt qu'au stationnement d'une voiture du CEFF ? »

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que le principe est admis. Il a été décidé de supprimer la dernière place de parc. Il s'agit maintenant d'effectuer les travaux de marquage, que cette interdiction soit respectée ce qui est loin d'être toujours le cas dans le secteur parce que les amateurs de sport limitent leur amour aux joueurs qui sont sur le terrain et se parquent le plus près du stade possible. L'autre question est le déplacement de la place réservée aux personnes handicapées qui n'est jamais utilisée. L'idée est de la déplacer plus près de l'école. Les travaux sur place vont se réaliser prochainement.

M. Chaignat, Groupe Débat, se déclare satisfait.

#### **15. Correspondance au Conseil général**

Le président informe de l'invitation suivante formulée par le Hockey-club Tramelan. Le championnat de 2ème ligue est sur le point de démarrer avec un premier match fixé au 28 septembre 2019 où le HCT sera opposé au tout nouveau ERGUËL HC. Ce match sera aussi celui de l'inauguration du nouveau ring. Afin de remercier le Conseil général qui a voté cette dépense, le HCT souhaite inviter tous les conseillers généraux à ce match d'ouverture de la saison. Une invitation par fraction est distribuée.



La société ValForêt SA invite tout un chacun à une courte matinée participative en faveur de la biodiversité en forêt, le samedi 5 octobre 2019 à 9h00, à la forêt de la Côte, Tramelan. Le rendez-vous : à côté du stand de tir de Tramelan. La manifestation durera de 9h00 à 11h30. Après une brève introduction sur les mesures forestières réalisées en faveur de la biodiversité sur le périmètre ValForêt, nous vous invitons à participer durant une heure et demie à la mise en place de mesures en faveur d'une lisière étagée. Un temps convivial de discussions, questions et remarques suivra pour se terminer vers 11h30.



Le président informe que la prochaine sortie des bureaux des parlements communaux du Jura et du Jura bernois aura lieu le 28 septembre prochain à la commune de Valbirse. Trois membres du bureau de Tramelan y participeront

## **16. Divers**

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie le Conseil général au nom des habitants du quartier du Chalet, venus en nombre, d'avoir été entendu et d'avoir pris une décision favorable au sujet du crédit concernant le passage à niveau.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h10.

### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      Le Secrétaire du procès-verbal :

Thierry Gagnebin                  Hervé Gullotti

Annexes : ment.



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019 à 19h30

à l'Auditorium du CIP

Président : M. Gagnebin Thierry, PS

Secrétaire du  
procès-verbal : M. Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités : M. Chappuis Raphaël, administrateur des finances (dès 19h30)  
M. Comina François, directeur des Services techniques (dès 19h30)

Le président ouvre cette quatrième et dernière séance ordinaire du Conseil général de l'année 2019. Il salue la présence de M. Raphaël Chappuis, administrateur communal des finances, et de M. François Comina, directeur des Services techniques, des membres du Conseil municipal, de la presse et du public.

### **1. Appel**

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 36 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 19.

Est excusé :

M. Gerber Vital, Groupe Débat

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2019
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 23 septembre 2019
5. Réponses aux petites questions présentées en séance du 23 septembre 2019

### **I. Décisions**

6. Bassins d'eaux pluviales (BEP), Grand-Rue 2 (« Les Brues »), demande d'un crédit d'engagement de CHF 390'000.- TTC pour l'assainissement de l'installation par la construction d'un déversoir d'orage avec dégrilleur
7. Approbation du budget, de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière pour l'année 2020
8. Serveurs informatiques, demande d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures IT
9. Motion de M. Vincent Vaucher, PS, de M. Jean-Philippe Joubert, PS, et de M. Pascal Mercier, PS, intitulée « Pour une déchetterie au service de la population »

10. Motion de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de M. Marc Nussbaumer, PS, intitulée « Donnons les moyens à l'école à journée continue (EJC) d'assurer la sécurité des 3H sur le chemin de l'école »
11. Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, adoption
12. Règlement concernant l'école à journée continue, adoption
13. Règlement sur les écoles, révision partielle
14. Règlement concernant les commissions permanentes, adoption du cahier des charges de la commission permanente de l'Ecole à journée continue, révision partielle
15. Règlement du cimetière et des services funèbres, révision totale
16. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2020

## **II. Projets en cours du Conseil municipal**

17. Informations

## **III. Divers**

18. Résolutions
  - a) « La commune de Tramelan signe la Charte Aide Sociale Suisse CASS »
19. Motions – postulats
20. Interpellations
21. Petites questions
22. Correspondance au Conseil général
23. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2019**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2019 est accepté à l'unanimité, avec la modification suivante :

Page 29 : M. Orlando Loureiro, Groupe Débat, indique que M. Jan Muggli n'est pas membre du Groupe Débat mais du PEV.

### **4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 23 septembre 2019**

#### **M. Elvis Lehmann, PLR (Vaisselle réutilisable à la Loge de la Chaux)**

**M. Pierre Sommer, CM** : Il est renoncé à équiper la loge de la Chaux d'un lave-vaisselle et de vaisselle réutilisable pour les motifs suivants :

- La capacité d'accueil de la loge est de seulement de 250 personnes
- Les locaux ne sont loués que d'avril à octobre (6 mois/an)
- le volume de travail supplémentaire lié à la gestion de la vaisselle (remise, contrôle de propreté, renouvellement de stock, facturation) serait trop important. Le taux de travail du concierge (activité accessoire représentant un 10%) serait largement insuffisant pour accomplir ces tâches.
- La sous-utilisation du lave-vaisselle (pas de location en hiver) le fragiliserait et augmenterait ses frais d'entretien.

Par conséquent, les locataires seront priés de se conformer à la loi en faisant appel, si nécessaire, à un service de location de vaisselle de la localité.

L'interpellateur se déclare non satisfait.

### **M. Vital Gerber, Groupe Débat (Ascenseur à La Printanière)**

M. André Ducommun, CM : Face à l'urgence du remplacement du monte-escalier actuel (manque de sécurité et ancienneté du lift actuel) ainsi que du montant élevé pour l'installation d'un ascenseur en façade, il a été renoncé à étudier plus en détails l'installation de ce dernier. Le remplacement du monte-escalier de l'école de la Printanière par un ascenseur avait pour but de garantir, dans un délai approprié, l'accès aux étages aux personnes à mobilité réduite et de permettre au concierge de déplacer facilement son matériel de nettoyage (auto-laveuse, chariot, etc.). Une offre pour l'installation

d'un ascenseur en façade a été demandée à l'entreprise Schindler dans le but de se faire une idée du coût avant la prise de décision. Le prix se monte, selon l'offre, à CHF 185'244.- sans tenir compte du gros œuvre tel que :

- creusage et excavation pour atteindre l'étage sous-sol
- maçonnerie (démolition et ouvertures)
- déplacement et modification des fenêtres
- déplacement et modifications des chauffages
- serrurerie (passerelles entre ascenseur corridors)
- électricité (alimentation importante)
- peinture et isolation périphérique
- création d'un chemin d'accès
- planification (architecte)

Le montant total de l'investissement se monte à environ CHF 400'000.-. De plus, les coûts d'entretien annuel d'un ascenseur de ce type par une entreprise professionnelle se montent à environ CHF 4'000.-. Le Conseil municipal n'est de loin pas opposé à installer un ascenseur en façade. Cependant, au vu du montant élevé de la dépense et des délais de construction particulièrement longs, il a été décidé de remplacer le lift actuel par un modèle plus moderne pour un montant de CHF 54'900.- TTC. Le nouveau lift est particulièrement adapté aux personnes à mobilité réduite. Son utilisation par une personne handicapée ne requiert pas l'aide d'un tiers (appel par télécommande à chaque étage à l'aide d'une clé standard) et touche d'appel (possibilité d'appeler la plate-forme qui se trouve à un autre endroit), un siège rabattable permet aussi aux personnes à cannes de se déplacer. La sécurité est aussi nettement améliorée car l'installation est équipée d'une rampe d'accès surveillée électroniquement (relevée ou stoppée en cas de contact avec un obstacle), de bords lumineux de sécurité qui clignotent lors de la course et d'une smart-lite. De plus, la charge admissible est augmentée à 300kg et la taille de la plate-forme est à présent de 1220 x 800mm. Du matériel peut être déplacé avec le nouveau lift au même titre que l'ancien avec une mesure de charge électronique évitant la surcharge. Le constructeur nous indique que la nouvelle plateforme n'est pas considérée comme une solution de secours. Elle a d'ailleurs été installée dans une quarantaine de bâtiments dont les écoles suivantes depuis 2015 :

- Centre scolaire 9490 Vaduz
- Ecole primaire 1890 St-Maurice
- Ecole élémentaire 6525 Gnosca
- Ecole CPC 6600 Locarno
- Paroisse / école enfantine 1630 Bulle
- Ecole élémentaire 6934 Bioggio
- Ecole primaire 7559 Tschlin
- Ecole Mur 4426 Breitenbach SO
- Ecole de sport Sahligut 2504 Bienne
- Ecole secondaire 3235 Erlach
- Ecole secondaire 8305 Dietlikon

Face à l'urgence et aux contraintes liées à la réalisation d'un ascenseur en façade (prix + délai de réalisation), le remplacement de la plateforme par un appareil identique plus moderne et financièrement abordable a été jugé préférable. De plus, ce système a, jusqu'à présent, donné satisfaction aux utilisateurs à mobilité réduite de l'école. D'un point de vue essentiellement financier, l'installation d'un ascenseur en façade n'a pas été étudiée plus en détails car les dépenses d'une telle importance doivent être inscrites préalablement au plan financier communal.

L'interpellateur est absent.

## **5. Réponses à une petite question présentée en séance du 23 septembre 2019**

**Mme Audrey Châtelain, PS (WC Allianz Suisse Stadium)**

M. André Ducommun, CM : La création d'un WC uniquement dédié à la buvette de la place des sports tient lieu à une discussion au CM du 3 juillet 2018 concernant un problème de nettoyage suite à l'utilisation des WC par les écoles. Il est nécessaire de différencier les utilisateurs de la place des sports (écoles, FCTT, etc.) des clients du restaurant. La création d'un WC dédié au restaurant règlera à l'avenir les problèmes suivants :

- Economie de chauffage (éviter de chauffer un bâtiment complet en hiver mais uniquement le WC du restaurant par chauffage d'appoint. Le reste du bâtiment sera placé en hors gel).
- Gestion des commodités entre clients du restaurant et écoles ou autres locataires de la Place des sports (suite à diverses remarques des écoles, évitera les éventuels problèmes liés à la protection des enfants).
- Clarifier le nettoyage et l'entretien (le nettoyage du WC restaurant sera par la suite uniquement géré par le tenancier du restaurant, les WC liés aux vestiaires reviennent comme auparavant au personnel communal).
- Clarification des locaux mis à disposition lors de locations (les WC actuellement nettoyés par le tenancier de la buvette sont dédiés à la base aux utilisateurs de la Place des sports et non aux clients du restaurant).

Il va de soi que lors de matchs ou manifestations importantes, les WC actuels seront ouverts comme par le passé. D'un point de vu général, rien ne change pour les utilisateurs de la place des sports, les changements principaux concernent le tenancier du restaurant pour qui le nettoyage est simplifié, une économie de chauffage et une séparation claire et précise entre locataires de locaux communaux et clients du restaurant.

Mme Châtelain se déclare non satisfaite.

## **IV. I. DECISIONS**

### **6. Bassins d'eaux pluviales (BEP), Grand-Rue 2 (« Les Brues »), demande d'un crédit d'engagement de CHF 390'000.- TTC pour l'assainissement de l'installation par la construction d'un déversoir d'orage avec dégrilleur**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Mathieu Chaignat donne les compléments d'informations suivants : « Le message étant déjà bien fourni, je ne veux pas allonger la soirée qui sera longue. M. Comina se tient à disposition. Ce dégrilleur est obligatoire. »

Le président passe la parole aux fractions.

A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le crédit sollicité.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. François Rüfli, PLR, pose une question de principe. Pourquoi faut-il investir ce montant dans cette installation si on part de l'idée que la STEP sera fermée à terme et déplacée à Loveresse.

M. François Comina, directeur des Services techniques, répond que cette installation est nécessaire car tous les réseaux d'eaux usées de Tramelan doivent être maintenus, fermeture de la STEP ou pas. Il sera nécessaire de dégriller puisque les déversoirs d'orage resteront et fonctionneront sur les réseaux d'eaux usées de Tramelan. Le dégrillage n'est pas remis en question par le pompage qui sera fait à la STEP de Loveresse. Toutes les installations qui sont en amont demeureront. C'est une nécessité de dégriller les eaux qui partent à la Trame lors de fortes pluies.

M. Rüfli demande si, dans l'hypothèse de la mise hors service de la STEP à Tramelan, il y aurait toujours une séparation entre les eaux de pluie et les eaux usées.

M. Comina répond que cette installation n'est pas nécessaire pour les eaux usées. Elle est nécessaire lorsque beaucoup d'eau arrive dans les canalisations et se déverse dans la Trame. Le dégrillage des eaux doit être fait afin d'éviter de trouver différents objets dans le cours d'eau.

M. Cristian Hasler, PS, s'étonne que la commission des STT n'ait pas préavisé l'objet. Un courriel aurait été envoyé en stipulant que la commission n'avait pas besoin de prendre connaissance de cet objet. Il regrette qu'une commission ne puisse pas statuer sur un dossier qui passera en votation.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que le dossier a été vu par la commission durant la dernière législature, qui a pu se prononcer sur demande. Il ne voulait pas convoquer une commission pour un seul objet technique. Il était écrit dans le courriel que M. François Comina restait à disposition pour répondre aux questions, conclut-il.

M. Hasler trouve regrettable car les membres de la commission ont changé et les commissions doivent jouer leur rôle.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le crédit d'engagement de CHF 390'000.- TTC pour l'assainissement de l'installation (bassins d'eaux pluviales, Grand-Rue 2 (« Les Brues »)) par la construction d'un déversoir d'orage avec dégrilleur.

## **7. Approbation du budget, de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière pour l'année 2020**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le budget 2020 comme ses précédents a été établi avec le plus grand soin, la plus grande rigueur et la plus grande prudence aussi, par le service financier.

Puis, en plusieurs étapes, il a été travaillé par la commission des finances pour aboutir à une recommandation favorable du budget de la COFI et du CM à l'intention du Conseil général. Globalement, faire ressortir le fait que les charges qui nous sont imposées par le canton forment largement la charpente des comptes communaux. En effet nous ne maîtrisons pas plus de 10% des dépenses communales et les tâches qui incombent à la Municipalité ne cessent de croître... Un constat maintenant : les budgets 2016, 2017 et 2018 étaient déjà clairement déficitaires. En effet, outre l'augmentation de bon nombre de charges, des écoles à la maintenance informatique, sont venues se greffer des charges nouvelles. Parmi celles-ci je citerai : le travailleur social en milieu scolaire, le Quarta, la LEAC (loi sur l'encouragement à la culture) les gardiens auxiliaires à la piscine entre autres... A ce stade relevons que nous avons fait passer dès le budget 2019 les chiffres du service hivernal de CHF 270'000.- à CHF 340'000.- ceci afin de coller enfin à la réalité minimale de nos hivers... ce souci de transparence et d'efficacité de nos chiffres. Plus globalement vous avez pris connaissance en page 4 de ce qui influence favorablement le budget et à l'inverse de ce qui le péjore par rapport à celui de 2019... Je relèverai que malgré des budgets clairement déficitaires nos comptes ont bouclé favorablement... durant ces années... Ainsi en 2016, première année en MCH2, nous avons enregistré un bénéfice de CHF 903'150.10 attribués à la réserve de politique financière. En 2017 nous avons enregistré une perte de CHF 59'366.29 mais on a prélevé uniquement 70% sur les fonds qui concernent l'entretien alors que le règlement précise que l'on devrait prélever le 100% (on souhaitait ainsi équilibrer les fonds de l'année...). En 2018 un bénéfice encore de CHF 124'798.10 et là on a rien prélevé du tout sur ces fonds d'entretien qui représentent CHF 799'000.-. Tout cela nous amène au 31 décembre 2018 avec une fortune de CHF 3'063'290.28 ainsi qu'à une réserve politique de CHF 968'581.91 qu'on peut arrondir à un peu plus de 4 millions de capitaux propres. Le tout sans tenir compte des financements spéciaux d'environ 15 millions. Pour conclure, je relèverai (page 20) que notre endettement a passé de CHF 11'827'000.- en 2015 à CHF 11'205'900.- à ce jour, soit une diminution de CHF 621'100.- ! Le Conseil Municipal est néanmoins conscient et même préoccupé de la situation. Il s'engage comme par le passé à être prudent, à être économe à être plus rigoureux encore. Il s'y engage et y travaillera. Je rappelle encore une fois que aussi bien la COFI que le CM recommandent ce budget qui est et il faut en convenir lourd, mais qui laisse entrevoir des perspectives qui ne sont pas si mauvaises. Il s'agit dès lors de ne pas prendre des mesures par trop radicales qui pourraient nuire au fonctionnement de nos institutions...et à notre image qui est on ne peut plus positive. La votation de ce week-end en atteste. Sanctionner ce budget serait dès lors et selon moi disproportionné. Je vous souhaite une bonne et constructive étude de ce budget. »

Le président passe la parole aux fractions.

Toutes les fractions, à l'exception de la fraction PS, préavisent favorablement le budget 2020.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, tient les propos suivants : « La fraction socialiste refuse le budget 2020 jugeant que le Conseil municipal n'a clairement pas exposé sa stratégie en matière financière, ceci en dépit des avertissements donnés lors de l'approbation du budget 2019. Depuis plusieurs années, l'Exécutif a transféré de manière massive les charges financées par les impôts sur les charges financées par les taxes (par exemple les eaux, eaux usées, les déchets et l'électricité), nécessitant des augmentations conséquentes des taxes avec un impact social important sur les plus démunis. Déjà à cette période, le Parti socialiste s'était insurgé contre cette politique de transfert, qui représente une augmentation d'impôts déguisée. S'appuyant sur le transfert de compétence en matière de création et de suppression de postes, l'Exécutif a alourdi les charges salariales de plus de 20%, ce qui représente plus d'un million de francs en moins de 10 ans.

Lors de la présentation du budget 2019, toutes les fractions ont relevé un manque de vue et de stratégies financières à court, moyen et long terme, notamment en présentant un plan d'investissement surréaliste. Pour l'établissement de ce budget, il avait été exigé du CM qu'il présente une politique fiscale claire, entre autres l'évolution de la quotité, une stratégie de maîtrise des dépenses ainsi qu'un fil rouge en matière d'investissements. Force est de constater que rien de cela n'a été présenté au législatif et à la commission des finances. Les moyens d'enjoliver le résultat ayant été épuisés, il a fallu se résoudre à adapter les recettes fiscales à un niveau qui met le ménage communal en danger. Il n'est pas tenu compte des possibles aléas de l'économie ou des imprévus pouvant survenir durant les prochains exercices. Dans le même temps, le CM a continué sa politique d'augmentation des charges, d'augmentation des amortissements liés aux investissements, tout en poursuivant avec la création de postes de travail menant ainsi à une situation de découvert au bilan dans les 5 années à venir. Il reporte ainsi la lourde responsabilité des décisions impopulaires sur la prochaine législature. Autant une commune qui n'investit pas est une commune qui se meurt, autant une commune qui a les moyens d'investir est une commune qui maîtrise ses dépenses. Jugeant qu'aucune visibilité n'existe en termes de stratégie fiscale, d'investissement et de maîtrise des dépenses, la fraction socialiste estime qu'elle ne possède pas les certitudes nécessaires à approuver le budget 2020. A notre sens, il met en péril l'équilibre financier à court, moyen et long terme de notre commune. »

Le président passe le document en revue, chapitre par chapitre.

Page 7, « Commentaire de l'évolution des charges de personnel »

Mme Audrey Châtelain, PS, s'arrête sur la hausse de CHF 80.- accordée par employé en 2020 alors que les coûts de la vie n'augmentent pas considérablement.

M. Philippe Augsburger, maire, indique qu'en 2017 et 2018 une adaptation des salaires a été faite en rapport avec l'aide du calculateur Salarium.ch. Certains employés n'ont rien touché durant cette période. En 2019 une augmentation de CHF 50.- a été attribuée. En 2020 il s'agira de CHF 80.-. Il indique que ceci est logique car « nous sommes dans une période de haute conjoncture. La Commune de Tramelan se doit de faire en sorte que les salaires soient attrayants, que les salariés se sentent bien à la Municipalité. Le but étant aussi d'être concurrentiel face au privé. La Commune doit choyer ses employés ». M. Augsburger ajoute qu'en deux ans CHF 130.- paraissent être le minimum « syndical ».

Mme Châtelain s'interroge sur le principe. Une hausse pour tous les employés qui ne tient pas compte des prestations et des résultats de chacun.

M. Augsburger répond que ceci est une volonté du Conseil municipal de ne pas augmenter les disparités entre bas salaires et hauts salaires. Il s'agit d'une démarche sociale.

Page 21, « Investissements »

Mme Audrey Châtelain, PS, fait remarquer que le poste « Chemin des Tartins à CHF 200'000.- » figure deux fois dans le plan d'investissement 2020.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique qu'il s'agit d'une erreur.

M. Cristian Hasler, PS, explique que la position du Parti socialiste a été longuement évaluée et discutée en séance de fraction. Ces dernières années les charges fixes ont augmenté et la capacité financière a baissé. La capacité d'investir ne va pas s'améliorer. M. Hasler ajoute que « si aujourd'hui nous ne réagissons pas, la prochaine législature n'aura plus les moyens d'investir. Nous sommes en train de manger la maison avec les charges fixes, sans remise en question.

Des investissements prévisionnels autour des 4 millions et de 3.2 millions provoque une situation périlleuse compte tenu du fait qu'il y a pas d'investissements exceptionnels prévus sur cette période. »

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, souhaite des éclaircissements sur le postulat du PS selon lequel la commune a tendance à transférer des charges sur des taxes.

M. Philippe Augsburger, maire, répond qu'il n'y a pas de transfert. « On est dans l'autofinancement pur et simple. C'est que cela doit se faire de cette manière ».

Pour M. Hasler, c'est une question de point de vue. Peut-on y intégrer des salaires dans des taxes ? C'est un levier pour transférer des charges sur le budget qui est transféré sur une taxe de la compétence du Conseil municipal. La position du maire est contestable car les salaires sont payés par les impôts.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, comprend l'argument des charges de son préopinant, qui augmentent et condamnent l'investissement. « Si on refuse ce budget maintenant, en catastrophe le Conseil municipal devra bricoler quelque chose pour faire chuter le déficit », prédit-il. Cela ne résoudra pas le problème à long terme comme une motion qui permet de prendre le temps.

Selon M. Hasler, le refus pose des problèmes opérationnels certains. L'an dernier, lors du budget 2019, il avait été clairement demandé au Conseil municipal de travailler sur une stratégie financière qui n'est dans l'intervalle pas venue. « Si on ne réagit pas, on ne force pas l'Exécutif à faire ce travail. Le Conseil municipal doit rendre des comptes. Nous sommes dans une position délicate. La fraction socialiste a eu le courage de prendre cette position pour le futur. Il est temps de prendre des actions concrètes pour l'avenir », argumente-t-il.

M. Augsburger retient les points relevés. Il y a un esprit constructif à la position du PS, déclare-t-il. Il propose des états généraux en début d'année prochaine dans le cadre de la COFI. « Si nous remettons tout en question, nous bloquons tout, notamment le projet du photovoltaïque. Nous devons construire quelque chose de nouveau. Tout ceci pour une concertation entre les partis, dans le cadre de la commission des finances et des états généraux à mettre en place », suggère-t-il.

M Beat Scheidegger, UDC, est membre de la COFI. Il indique que l'on peut raboter sur certains points. Durant ces dernières années, il y a eu passablement de crédits additionnels. Il ajoute que le Conseil municipal a reçu le message. « Nous devons faire confiance », assène-t-il.

M. Marc Sifringer, PS, dépose une motion d'ordre à 20h15. La séance est reprise à 20h20.

A l'issue de cette interruption de séance, à 20h20, M. Contesse reprend la parole. Il insiste sur la proposition de M. Augsburger de convoquer des états généraux. Il demande des précisions sur leur contenu. Va-t-on repartir sur un budget base zéro ? Une telle démarche sera soutenue par le Groupe Débat.

M. Cristian Hasler, PS, exige qu'une motion soit déposée de suite demandant la création d'une commission temporaire.

M. Hervé Gullotti, chancelier municipal, indique que cela n'est pas possible.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.



Au vote, le Conseil général par 23 voix favorables, 9 voix défavorables et 4 abstentions, approuve le budget 2020, sous réserve du référendum facultatif, présentant un excédent de charges de CHF 843'000.-, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.3 % de la valeur officielle ;

**8. Serveurs informatiques, demande d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures IT**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Remarque : M. Cristian Hasler, PS, annonce qu'il se récuse. La majorité simple passe à 18.

La parole n'étant pas demandée, le président cède ensuite la parole aux fractions.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se déclarent favorables au projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. François Rüfli, PLR, demande si les ressources des serveurs, le stockage, le processeur ainsi que la mémoire ou les services additionnels, permettent d'être utilisés à l'avenir aux écoles, STT et service social. Est-il prévu d'avoir des ressources suffisantes pour ajouter à l'avenir d'autres services, questionne-t-il le Conseil municipal.

M. Cristian Hasler, PS, indique que la capacité de stockage est quadruplée. Tous les services administratifs sont en lien. « Au niveau processeur, on est sur un modèle performant. C'est dimensionné sur les 5 prochaines années avec une croissance annuelle de 20 % ».

M. Elvis Lehmann, PLR, se dit heureux qu'une société tramelote ait été choisie. Il s'interroge néanmoins sur l'usage des marchés publics dans le cas précis.

M. Philippe Augsburger, maire, rétorque que la commune est pieds et poings liés à l'entreprise Virtual. C'est un service de proximité qui a toute son importance. La société possède le savoir-faire et l'historique du système informatique. Le cas échéant, il faudrait tout remettre à zéro. « C'est un peu comme si on devait changer de médecin », s'exclame-t-il. L'entreprise donne entière satisfaction.

M. Olivier Cuche, UDC, estime que d'avoir les pieds et poings liés est parfois dangereux. Beaucoup de matériel apparaît dans l'offre. Une contre-offre a-t-elle été émise pour le matériel ? Ce dernier aurait pu être fourni par le service informatique d'une autre entreprise, glisse-t-il.

M. Augsburger pense qu'on ne peut pas dissocier la prestation du matériel fourni. Il n'a aucune idée de ce que coûterait le tout auprès d'une autre entreprise.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général par 33 voix favorables et 2 abstentions accepte le crédit d'investissement de CHF 280'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures IT.

Remarque : M. Cristian Hasler, PS, réintègre les rangs socialistes. La majorité simple repasse à 36 voix

**9. Motion de M. Vincent Vaucher, PS, de M. Jean-Philippe Joubert, PS, et de M. Pascal Mercier, PS, intitulée « Pour une déchetterie au service de la population »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Mathieu Chaignat donne les compléments d'informations suivants : « Les services ont été consultés ainsi que la commission des STT. La problématique est beaucoup plus vaste que ce qui est stipulé ici. La motion soulève d'autres questions. En conclusion la motion est intéressante. La seule manière de répondre correctement à la sécurité est de trouver un autre lieu d'implantation. Cela impliquerait des coûts. La survie de la déchetterie serait remise en question. Afin de poursuivre cette question, il propose de transformer cette motion en postulat de manière à pouvoir garantir un traitement de la requête à plus long terme. »

Le président passe la parole aux motionnaires.

M. Pascal Mercier, PS, indique que les motionnaires la maintiennent comme telle, en prononçant le discours suivant : « La commune assure, en vue de leur valorisation, la collecte des déchets suivants compatibles avec les règles de recyclage : - vieux papiers, - vieux cartons, - verre, - ferraille, aluminium et fer blanc, - textiles, - huiles usagées et huiles alimentaires. Force est de constater que les horaires d'ouverture actuels de la déchetterie ne permettent pas à un citoyen travaillant à l'extérieur de la localité de jouir des services proposés par cette dernière. L'augmentation des taxes devait s'accompagner d'une amélioration des prestations. C'est pourquoi il faut améliorer les choses suivantes :

- Des horaires élargis (semaine et samedi matin)
- Une offre élargie aux points de collecte actuels (déchettes du Champ de foire, Tramelan-Dessous et des Reussilles concernant le vieux papier et le carton. En améliorant les horaires d'ouverture et la disposition de la déchetterie de la Trame, l'offre pourrait être encore meilleure qu'actuellement.
- Etablir une ligne de conduite transparente concernant les émoluments des matériaux (garantir l'équité de traitement des usagers, affichage clair de la liste de prix).
- Améliorer la déserte et le marquage du stationnement.

L'amélioration de l'offre et des horaires tient compte de ce principe et ne pénalise pas doublement le citoyen qui doit se rendre dans une autre déchetterie hors du village qui à de meilleurs horaires, (moins de charge pour l'environnement). Avec une augmentation de l'offre on favorise les citoyens qui n'ont pas forcément la place de stoker certains déchets en vue des collectes organisées. »

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Toutes les fractions, à l'exception de la fraction PS, rejettent le texte.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, implore le PS de revenir sur sa décision. Une motion est contraignante. Il faut donner une intention afin que le Conseil municipal dans la pratique trouve des solutions, dit-il. On impose au Conseil municipal des choses qui ne sont pas possibles. Il demande à la fraction socialiste de transformer la motion en postulat.

M. Cristian Hasler, PS, réagit à la remarque de M. Chaignat. Des interventions ont été faites durant les huit dernières années. Il a été demandé des améliorations répétées au CM dont l'amélioration du service à la population suite à la hausse des taxes de déchets. Rien n'a jamais abouti.

M. Mathieu Chaignat, CM, se déclare fâché : « Ce n'est pas simple d'ouvrir une déchetterie. En ce qui concerne les heures d'ouverture, on a des solutions. Samedi matin Celtor est ouvert. On aurait deux déchetteries que l'on paie ! Il faut savoir ce que l'on veut. La motion demande des hausses de coûts mais vous avez refusé le budget ! », ironise-t-il. M. Chaignat ajoute encore que pour les Services techniques l'augmentation de la taxe est due à une nouvelle répartition des salaires des employés et non une offre supplémentaire des prestations de la déchetterie. Jusqu'à présent, les salaires étaient attribués presque exclusivement au compte des routes. Il n'a jamais été question d'augmenter la taxe pour élargir les heures d'ouverture, insiste-t-il.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, constate que des postulats se réalisent. Pas plus tard que ce week-end un projet résultant d'une motion transformée en postulat va se concrétiser, rappelle-t-il en référence à la votation sur les panneaux photovoltaïques sur le toit de la patinoire. Est-ce vraiment de la compétence du Conseil général de régler les horaires de la déchetterie ? Il encourage la transformation en postulat.

M. Marc Sifringer, PS, dépose une motion d'ordre à 20h45.

A l'issue de l'interruption de séance, à 20h50, M. Vincent Vaucher, PS, au nom des deux autres motionnaires, annonce que la motion est retirée.

**10. Motion de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de M. Marc Nussbaumer, PS, intitulée « Donnons les moyens à l'école à journée continue (EJC) d'assurer la sécurité des 3H sur le chemin de l'école »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Mme Carine Bassin donne les compléments d'informations suivants : « La commission d'écoles a préavisé défavorablement la motion. Autant de postes de travail ? La loi prévoit un accompagnant pour 10 enfants, cela veut dire quatre personnes pour accompagner les 3H. Il n'est pas évident de trouver des volontaires pour ces horaires. Pedibus a dû restreindre l'envergure car il y a moins de monde. Il est donc difficile d'appliquer cette motion. Actuellement, l'EJC travaille avec bienveillance. Elle constate qu'en règle générale les enfants sont contents d'avoir plus d'autonomie ».

Le président passe la parole aux motionnaires.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, déclare vouloir dire deux choses. Premièrement, M. Vital Gerber, Groupe Débat, n'étant pas présent, il lit un texte du conseiller général absent. Il suggère de transformer le texte en postulat. : « Pour rappel: quand ils commencent la 3H, la plupart des écoliers n'ont encore que 6 ans... Nous sommes tous trois, nous les auteurs de cette motion/ce postulat, pères d'enfants en âge de scolarité. La demande de cette motion/ce postulat avait été formulée expressément par le Conseil des parents d'élèves. Ces dernières années, il n'est pas une séance de ce Conseil sans que ne soit abordé le problème de la sécurité sur le chemin de l'école: c'est une préoccupation constante et insistante des parents à Tramelan. Dans son message, le Conseil municipal lui-même reconnaît que l'aspect financier ne devrait "pas être un frein" à cette motion/ce postulat. Au nom de quoi, alors, pourrions-nous refuser d'améliorer la sécurité des enfants de 6 ans? La motion/le postulat ne demande pas de chercher des "patrouilleurs", mais bien de permettre à l'EJC d'engager suffisamment de personnel pour assurer ces accompagnements. C'est une occasion à ne pas rater, puisque l'EJC passe justement sous égide communale.

Selon le message du Conseil municipal, on parle en réalité de 14 à 24 trajets supplémentaires, de 20 à 30 minutes chacun; donc entre 4h40 et 12h supplémentaires par semaine à assurer par l'EJC. Qualifier d' "irréaliste" (!) le fait de chercher du personnel supplémentaire pour un maximum de 12h par semaine (!), c'est un argument défaitiste qui ne paraît pas recevable. Si par ailleurs la législation exige un maximum de 10 élèves par accompagnant, c'est justement parce qu'elle reconnaît qu'il y a un risque bien réel pour ces élèves. Renoncer à cet accompagnement sous prétexte qu'il serait trop contraignant, ce serait renier le fait que les élèves courent des risques pourtant connus. Quant à refuser cette motion/ce postulat sous prétexte qu'elle/il serait trop difficile à mettre en place, ce serait en fait un peu facile: pour un élève de 6 ans aussi, faire le trajet de l'école tout seul, c'est difficile, et c'est surtout dangereux; mais lui, on ne lui laisse pas le choix. Ici, par contre, nous avons le choix: contribuer, modestement, à améliorer la sécurité avec une mesure simple et ciblée: décider du principe d'un accompagnement pour une année charnière, la 3H, et dans un village avec une grande dispersion géographique des installations scolaires et sportives. Ce Conseil général peut-il vraiment terminer l'année en refusant d'améliorer, à moindres frais, la sécurité des écoliers? Je crois ce Conseil général capable de bon sens et de bonne volonté et ne peux que vous inviter, avec empressement, à accepter cette motion/ce postulat. »

M. Basso se dit conscient que le postulat ne passera pas sous le tapis. Il est question de sécurité, sujet dont on parle beaucoup, de même que la bienveillance.

Le président répète que la motion est transformée en postulat.

Mme Bassin indique que dans une école, ce sont 12 élèves qui doivent être encadrés par un accompagnant. Cela fait partie des règles que le canton exige. Les heures calculées par les motionnaires sont diminuées en raison des différents lieux scolaires. Les règlements dans l'accompagnement des enfants au sein de l'EJC ne sont pas les mêmes. Du personnel devrait être engagé pour ces trajets, le personnel de l'EJC étant suffisant actuellement. Elle rappelle que les différentes commissions travaillent sur le rapport Citec et que les préavis sont à donner jusqu'en janvier. L'idée est de sécuriser les chemins de l'école. Mme Bassin prend l'exemple des Pedibus aux Reussilles pour les 1H et 2H et dès la 3H : les enfants vont seuls à l'école et cela se passe bien, lance-t-elle.

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se déclarent favorables à la transformation de la motion en postulat.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, rappelle qu'il y a plusieurs années, la zone 30 lui avait été refusée. Une première déception en politique, ironise-t-il. Depuis lors, la sécurité a été beaucoup discutée. Ce postulat sera l'occasion de reparler de ce sujet en mettant en avant une mesure perspicace. Il règlera passablement de problème.

M. Raphaël Maire, PLR, est conscient que la sécurité est importante. Le postulat actuel doit s'étendre à plus d'élèves que les 3H, soit à l'ensemble des écoles. Des zones trente, mais par certains secteurs, assène-t-il. Il prend l'exemple d'autres communes dans lesquelles certaines zones sont en limitation de vitesse par des radars pendant les trajets scolaires. Il souhaite que l'on s'oriente vers des solutions qui ne coûtent pas trop cher et limiteraient la vitesse.

M. Basso pense qu'il serait important de ressortir le dossier de la zone 30, tant pour la sécurité qu'en termes d'écologie.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général accepte par 20 voix favorables, 6 voix défavorables et 10 abstentions la transformation de la motion en postulat de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de M. Marc Nussbaumer, PS, intitulée « Donnons les moyens à l'école à journée continue (EJC) d'assurer la sécurité des 3H sur le chemin de l'école ».

#### **11. Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, adoption**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. André Ducommun donne les compléments d'informations suivants : « Depuis sa création, c'est la Protection civile du Jura bernois qui réglait la mise en place de ce règlement. En 2018, un conflit est survenu entre la commission de gestion et l'organe régional de conduite. Cela a amené à une commission de médiation. Une demande a été émise par le groupe de travail ad hoc de transférer la compétence de gérer l'organe de conduite régional en cas de catastrophes à l'association Jb.B. Toutes les communes du Jura bernois sont sollicitées. Si nous refusons, Tramelan doit mettre sur pied un OCC, ce qui coûterait plus cher. Aujourd'hui le tarif est 30 centimes par habitant. Jb.B a repris la même somme, donc pas d'augmentation pour 2020. »

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se déclarent favorables au contenu du règlement.

S'agissant d'un nouveau règlement, le président propose de le passer article par article.

M. Cristian Hasler, PS, souhaite comprendre la différence du financement entre un OCIC géré par la Protection civile et un OCReg géré par Jb.B. L'OCReg article 10 dit qu'il faut présenter un plan financier en juin. Cela se passait-il de la même manière avec le syndicat des communes ?

M. Ducommun répond qu'il n'y a pas de différence dans la présente réglementation.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, sous réserve du référendum facultatif.

#### **12. Règlement concernant l'école à journée continue, adoption**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Mme Carine Bassin donne les compléments d'informations suivants : « Une précision pour l'article 4 intitulé « Emolument perçu pour les repas ». Pour les personnes qui ont des enfants à l'EJC, le prix du repas est de CHF 7.50 et celui de la collation CHF 1.-, adaptant ainsi la norme au règlement qui fixe le montant des repas entre CHF 8.- à CHF 12.-. »

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se déclarent favorables au contenu du règlement.

S'agissant d'un nouveau règlement, le président propose de le passer article par article.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le règlement concernant l'école à journée continue, sous réserve du référendum facultatif.

### **13. Règlement sur les écoles, révision partielle**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Mme Carine Bassin donne les compléments d'informations suivants : « Du cosmétique a été fait en enlevant les écoles enfantines. Les articles qui concernent l'EJC ont été biffés, mis dans un règlement à part. Les transports scolaires ont été ajoutés puisque les enfants de l'EJC y auront droit.»

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se déclarent favorables à la révision partielle.

Le président passe ensuite les articles modifiés en revue.

#### Chapitre V :

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, a une question d'ordre générale. Il demande pourquoi séparer l'EJC des écoles en créant deux commissions alors qu'elles sont du même dicastère.

Mme Bassin répond que la crèche dépend du dicastère de l'Action sociale alors que l'EJC des écoles. L'association Les Lucioles a renoncé à ce mandat à fin 2019. C'est une obligation légale d'avoir une Ecole à journée continue.

Pas satisfait de la réponse, M. Contesse reformule sa question. Pourquoi ne pas intégrer l'EJC à la commission d'écoles ?

Mme Bassin répond que la commission d'écoles a déjà beaucoup de travail. Il faut éviter une surcharge.

#### Article 22, al. 1, lit. c

M. Olivier Cuche, UDC, indique qu'il y a une redondance dans la lettre c). Il propose de supprimer « peuvent bénéficier des transports scolaires » puisque c'est le chapitre du transport scolaire.

Dans le cas précis, Mme Bassin propose cet intitulé en référence aux journées de ski pour les petits. La demande de transport scolaire est faite pour leur éviter le trajet à pied notamment pour les amener au télési.

M. Cuche suggère de préciser la lettre c). Il ajoute qu'à la lettre b), on ignore la distance. De même pour la lettre c) ni la distance et ni le temps consacré ne sont pas mentionnés. Le nombre d'enfants transportés le matin peut être inférieur au nombre d'enfants transportés à midi, ce qui peut être problématique pour le bus.

Une brève discussion s'engage sur la teneur de cet article 22.

En finalité, le président propose de renvoyer le règlement pour adaptation.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité le renvoi du règlement pour préciser cet article 22.

#### **14. Règlement concernant les commissions permanentes, adoption du cahier des charges de la commission permanente de l'Ecole à journée continue, révision partielle**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Mme Carine Bassin donne les compléments d'informations suivants : « Pour la composition de la commission de l'EJC, le Conseil municipal a choisi de suivre le règlement concernant les commissions permanentes, article 1. »

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Les fractions UDC, Groupe Débat et PS sont favorables au cahier des charges de la commission alors que le PEV et le PLR le refusent.

Le président passe le cahier des charges en revue, rubrique par rubrique.

#### **Composition**

M. Werner Liechti, PEV, propose un amendement dont la teneur est la suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Je propose un amendement concernant l'adoption du cahier des charges de la commission permanente de l'Ecole à journée continue. En effet, je soumetts au vote du Conseil général le cahier des charges de la Commission permanente de l'EJC initialement prévu, proposant la composition de la futur commission, je cite : « 6 à 9 membres, dont 1 à 2 désignés par la commission d'écoles, 1 représentant de chaque groupe représenté au Conseil général et non le projet avec la répartition des membres selon l'art. 1, al. 2 du règlement concernant les commissions permanentes. Par ailleurs, si vous avez consulté la documentation de ce soir sur le site Internet, vous aurez trouvé uniquement la version initiale.

Pour rappel :

En date du 16 août 2019, les Présidents de tous les groupes parlementaires représentés au Conseil général ont reçu une lettre du Conseil municipal, comportant l'intitulé Création du groupe de travail « école à journée continue ». Il leur a été demandé de désigner un représentant de leur parti qui siègera dans le groupe de travail ayant pour objectif de gérer le lancement de l'EJC communale.

Il était précisé que la cadence de travail sera élevée en raison de la masse de travail et du court laps de temps imparti pour réaliser ce changement de cap. Le groupe de travail s'est effectivement déjà rencontré à cinq reprises depuis le 19 septembre devant travailler dans l'urgence et à un rythme soutenu. En somme, il me paraît évident que la future commission permanente EJC ait tout avantage à être composée des membres actuels du groupe de travail, au risque de perdre en efficience. Je vous prie d'accepter mon amendement, en votant sur le cahier des charges, proposant un représentant par parti présent au Conseil général dans la commission permanente de l'EJC. M. Daniel Chaignat, GD, relève que le nombre de groupe pourrait varier durant la législature. »

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, ne remet pas en question la représentation. Il propose un compromis : maintenir la représentation comme proposée par le groupe de travail initial jusqu'à la fin de la législature.

M. Cristian Hasler, PS, pour sa part estime que la commune a un règlement avec une représentativité du peuple instauré dans toutes les commissions. Cela doit être respecté pour l'ensemble des commissions.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, rappelle que le groupe de travail initial a été convoqué dans l'urgence. C'est un groupe de travail qui fonctionne. Si maintenant, un changement de membres s'effectuait, la commission en serait déstabilisée.

M. Beat Scheidegger, UDC, constate depuis plusieurs années que quand cela arrange certaines personnes, on arrange. Les partis faibles trouvent des arrangements. Il y a des règles au niveau communal que l'on doit respecter. M. Scheidegger, qui constate que M. Contesse sourit à ce rappel à la règle, demande à ce que le règlement soit strictement appliqué.

M. Hasler pose une question technique. Si c'est envisageable, il propose de stipuler que cette commission temporaire créée dans l'urgence a un rôle précis et sa composition en est maintenue jusqu'à ce l'EJC arrive dans un fonctionnement conventionnel.

M. Contesse déclare avoir l'habitude que M. Scheidegger l'attaque. Il souriait parce qu'il était d'accord avec lui, déclare-t-il.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, propose un amendement avec un article transitoire qui maintient la composition initiale jusqu'à la fin de la présente législature.

La discussion n'étant plus demandé, le président confronte l'amendement de M. Liechti à celui de M. Chaignat. Il rappelle leur contenu :

M. Liechti demande que l'ancienne composition soit retenue : trois favorables, 28 défavorables, cinq abstentions.

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat demande que le présent groupe de travail reste en charge jusqu'à la fin de la présente législature : 27 voix favorables, 2 voix défavorables, 7 abstentions

La proposition de M. Chaignat l'emporte ensuite par 25 voix favorables, deux voix défavorables et 9 absentions sur la proposition du Conseil municipal.

Le président précise que l'annexe 1 du règlement devrait être adaptée à la présente discussion.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.



Au vote, le Conseil général accepte par 32 voix favorables, 2 voix défavorables et 2 abstentions la révision partielle du règlement sur les commissions (cahier des charges de la commission de l'École à journée continue avec l'annexe 1), avec l'amendement susmentionné, sous réserve du référendum facultatif.

#### **15. Règlement du cimetière et des services funèbres, révision totale**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Mme Karine Voumard indique qu'elle se tient à disposition en cas de question.

Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se déclarent favorables au contenu du règlement.

S'agissant d'une révision totale, le président passe le règlement article par article puis chapitre par chapitre.

#### **VII. Entretiens des secteurs**

M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, propose un nouvel alinéa 3 : « L'usage des phytosanitaires n'est pas autorisé dans l'enceinte du cimetière ». Le jardinier est d'accord avec cette proposition, ajoute-t-il.

L'amendement est accepté par le Conseil général par 32 voix favorables et 4 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la révision totale du règlement du cimetière et des services funèbres, avec l'amendement proposé, sous réserve du référendum facultatif.

#### **16. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2020**

Le président remercie le bureau 2019 pour sa bonne collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2020, le président pour l'année 2020 séparément, les autres membres du bureau en bloc, dont le résultat est le suivant :

- M. Raphaël Maire, PLR, est nommé en qualité de président, à l'unanimité.
- M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, est nommé en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, à l'unanimité
- M. Swenn Lauber, UDC, est nommé en qualité de 2<sup>e</sup> vice-président, à l'unanimité
- M. Marc Nussbaumer, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
- M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, est nommé en qualité de secrétaire adjoint, à l'unanimité.
- M. François Zeller, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
- M. Thierry Gagnebin, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.

Au terme de ces nominations, la composition du bureau du Conseil général pour l'année 2020 se présente comme suit :

- Président : M. Raphaël Maire, PLR
- 1<sup>er</sup> vice-président : M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat
- 2<sup>e</sup> vice-président : M. Swenn Lauber, UDC
- Secrétaire : M. Marc Nussbaumer, PS
- Secrétaire adjoint : M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat
- Scrutateur : M. François Zeller, PS
- Scrutateur : M. Thierry Gagnebin, PS

## II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 17. Informations

M. Christophe Gagnebin, CM, parle du curage de l'étang de la Marnière. Un milieu artificiel dû à l'activité humaine, mais néanmoins précieux, indique-t-il. Le dernier curage a eu lieu il y a trente-cinq ans. La commune s'y prépare depuis 2016. Le SPN a octroyé l'autorisation d'effectuer les travaux avec trois charges : la période (entre octobre et décembre) ; être accompagné par un bureau spécialisé en matière d'environnement ; valoriser les boues issues de cet étang comme engrais agricole après avoir été dûment séchées. La commune s'est tenue à ce cahier des charges. L'entreposage des boues a été fait près de la Marnière, endroit sec et accessible aux agriculteurs. Ces matériaux sont qualifiés de bonne qualité donc rien à voir avec les étangs de Bonfol. La Commune a joué de malchance par le fait que le volume des boues à extraire a été plus important que ce qui avait été initialement prévu (2000 m<sup>3</sup> au lieu de 1000 m<sup>3</sup>) ; le jour des travaux il a beaucoup plu, donc ces matériaux se sont gorgés d'eau et ont pris plus de place que prévu. D'ici une année, les pâturages devraient être entièrement remis en état. Le périmètre a été sécurisé. L'idée est que ces boues soient séchées en hiver et au printemps. De l'incertitude s'est installée car d'un côté le canton dit qu'il faut les sécher et d'un autre qu'il faut les placer en décharge. Pour l'instant les consignes sont très confuses. Il y a eu un défaut d'information, cela est dû aux volumes très importants. »

M. Mathieu Chaignat, CM, diffuse quelques clichés sur l'état d'avancement des travaux au réservoir des Petites Fraises. La sécurisation de la falaise a provoqué des surcoûts de 8.2 %.

Mme Carine Bassin, CM, indique que le directeur de l'école secondaire est de retour. Elle remercie le Conseil général pour l'EJC, le projet pourra se finaliser, se réjouit-elle. Mme Bassin invite le cénacle à consulter [l'agenda-tramelan.ch](http://lagenda-tramelan.ch) qui propose beaucoup d'offres culturelles.

## III. Divers

### 18. Résolutions

Le président rappelle le dépôt en séance du 23 septembre 2019 d'une résolution de M. Marc Sifringer, PS, intitulée : « La commune de Tramelan signe la Charte Aide Sociale Suisse CASS ».

Le président cède la parole au dépositaire M. Sifringer qui donne les compléments d'information suivants : « Cette charte donne une ligne pour les cantons et les communes dans une optique de respect et de solidarité vis-à-vis de l'aide sociale. »

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la résolution est passée au vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 33 voix favorables et 3 abstentions de signer la Charte d'aide sociale Suisse CASS.

## 19. Motions – postulats

Aucun texte n'a été déposé.

## 20. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Mme Valérie Oppliger, PEV, dépose l'interpellation suivante : La protection des données est un sujet qui concerne particulièrement les écoles. J'ai eu connaissance du fait que Google s'est discrètement introduit dans des écoles primaires et secondaires du Jura bernois, sous la forme de Chromebooks et de comptes d'élèves nominatifs. Cette situation est problématique car les données des enfants sont stockées et analysées sur des serveurs à l'étranger (USA), et toute leur scolarité numérique passe donc par une entreprise dont on sait que le modèle économique est justement l'exploitation des données personnelles. Or ce profilage et la vente des données peuvent sérieusement affecter l'avenir des élèves (connaissance de difficultés d'apprentissage, situation familiale, recherche d'emploi, etc.). Interpellée par cela, j'ai contacté le directeur de l'école secondaire, qui a confirmé l'utilisation de comptes Google nominatifs par les élèves depuis trois ans. Suite à une récente séance regroupant les directeurs du Jura bernois traitant, entre autres, de la problématique des données personnelles des élèves, l'école secondaire a mis en place une procédure, en septembre 2019, pour demander le consentement ou le refus des parents quant à l'utilisation de ces outils, chose qui ne se faisait pas jusqu'à présent. Par contre, j'ai appris que l'école primaire impose ces comptes sans demander le consentement parental, mais demandant uniquement la signature à la charte informatique. Selon le Règlement d'organisation de la commune de Tramelan, la commission de gestion est l'organe de surveillance qui traite les questions relevant de la protection des données. Dans ce contexte, je sollicite la commission de gestion pour savoir ce qu'elle a entrepris en matière de protection des données des élèves en lien avec ces produits Google :

- La commission de gestion a-t-elle été informée de l'introduction de ces produits Google au sein des écoles tramelotes ?
- Le cas échéant, l'instruction publique étant du ressort du canton, la commission de gestion avait-elle demandé un avis au préposé cantonal à la protection des données ?
- Qui est responsable des données des élèves, qui répondent juridiquement de l'empreinte numérique des élèves ? L'école, la commune, la commission de gestion... ?
- Quelles mesures la commission de gestion compte-t-elle mettre en place pour assurer la protection des données des élèves tramelot-e-s ?



M. Daniel Chaignat, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante : « La route de la Printanière dans sa partie supérieure est limitée depuis fort longtemps à 30 km/h. Actuellement le cœur du village avec ses commerces, sa vie piétonnière et ses lieux de rencontre se situe au sud de cette route fréquentée proche la grand-rue. Nous souhaitons que cette limitation à 30 à l'heure soit prolongée du secteur Printanière jusqu'à la Grand-rue et idéalement étendue aux rues perpendiculaires. Nous demandons donc que le Conseil municipal charge la commission adéquate d'étudier la possibilité d'une telle réalisation. »

## 21. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, rappelle que le Conseil général a discuté de validité ou pas des motions. Les membres du Conseil général ont suivi un cours en début d'année sur ce thème. Il souhaite obtenir le script de la rencontre organisée alors pour l'ensemble des membres du Conseil général.

M. Philippe Augsburgger, maire, répond « oui. »



M. Beat Scheidegger, UDC, remercie M. Gagnebin pour les informations transmises sur les matières organiques de l'étang de la Marnière. Il demande toutefois, si la fumure sur les pâturages d'estivages et prairies est autorisée et si les agriculteurs seront contactés.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que le travail a été fait en collaboration avec un bureau d'environnement. Des tractations avec la commission agricole de la Commune ont eu lieu. On verra dans quelle mesure les agriculteurs sont intéressés par ces matériaux.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, ajoute que les analyses ont été faites. Elles sont compatibles avec l'épandage dans les zones agricoles. Cela rentre dans le bilan de fumure de l'agriculteur. L'apport d'azote est relativement faible. Cette matière ne peut pas être étendue sur l'estivage. Par contre sur toutes les autres zones SAU, oui. Il est prévu que la commission agricole prenne contact avec les agriculteurs.

## **22. Correspondance au Conseil général**

Pas de correspondance

## **23. Divers**

Le président informe des dates des séances du Conseil général en 2020, au CIP, à 19h30 :

Lundi 17 février 2020

Lundi 27 avril 2020

Lundi 29 juin 2020

Lundi 14 septembre 2020

Lundi 16 novembre 2020

Le président remercie très sincèrement l'excellent climat au sein du Conseil général, même si parfois les idées divergent. Le climat était positif avec un respect mutuel. Il remercie à nouveau tout le Conseil générale pour la belle preuve de démocratie. M. Gagnebin félicite le futur président, M. Raphaël Maire, en lui souhaitant des séances moins longues que ce soir. Il remercie aussi très chaleureusement M. Beat Scheidegger qui quitte ses fonctions au Conseil général au 31 décembre 2019. (*Applaudissements*)

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h30.

### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      Le Secrétaire du procès-verbal :

Thierry Gagnebin

Hervé Gullotti